

AMBROGGI

Élodie

DOSSIER EXPERTISE TECHNIQUE

**« Quelle prise en compte des besoins de l'enfant au sein du Service de
Placement Educatif à Domicile REGAIN ? »**

Année 2017/2018

CAFERUIS 13

Collège Coopératif Aix

"Si tu donnes un poisson à un homme, il mangera un jour; si tu lui apprends à pêcher, il mangera toujours »
Proverbe africain

« La famille est le premier lieu de socialisation et de protection des enfants. Pour autant, la famille est aussi le premier lieu dans lequel s'exercent les violences. »¹

¹ « Plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants - 2017 – 2019 » - Document officiel République Française Ministère des Solidarités et de la Santé.

SOMMAIRE

GLOSSAIRE

INTRODUCTION 3

I- DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE A LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS
FONDAMENTAUX DE L'ENFANT..... 4

II – LA PROTECTION ‘PSYCHO-SOCIO-AFFECTIVE’ 5

III- SERVICE DE PLACEMENT ÉDUCATIF A DOMICILE (PEAD)6

III-1. Contexte législatif et associatif 6

III-2. Modalités d'intervention 7

III-2 Le public et sa famille 8

III-3 Une approche complexe et multidimensionnelle en faveur du mineur 9

III-4 – Travail hors les murs et travail d'équipe 9

III.5- Procédure et Processus de travail 10

IV- BILANS DES OBSERVATIONS ET PRÉCONISATIONS 11

V- PRÉCONISATIONS 11

CONCLUSION 12

BIBLIOGRAPHIE 13

ANNEXE

GLOSSAIRE

ASE	Aide Sociale à l'Enfance
AED	Action éducative à Domicile
AEMO	Action éducative en Milieu Ouvert
AP	Accueil Provisoire
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CNPE	Conseil National de la Protection de l'Enfance
CRIP	Cellule départementale de Recueil et d'Évaluation et de Traitement des Informations Préoccupantes
DAAP	Dispositif d'Accueil et d'Accompagnement Personnalisé
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
IASE	Inspecteur Aide Sociale à l'Enfance
IGAS	Inspection Générale des Affaires Sociales
IP	Information Préoccupante
JE	Juge pour Enfant
MECS	Maison d'enfants à Caractère Social
MJIE	Mesure Judiciaire Investigation Educative
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
ONED	Observatoire National de l'Enfance en Danger
OPP	Ordonnance Provisoire de Placement
PEAD	Placement Educatif à Domicile
PPE	Projet Pour l'Enfant
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
SNATED	Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
VAD	Visite A Domicile

INTRODUCTION

Le mineur ‘placé’ sous la responsabilité de l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE) est un enfant en proie à de nombreuses émotions stressantes et insécurisantes. La séparation d’avec sa famille, les situations de conflits, de violences et de maltraitements qu’il vit sont à même d’affecter le fonctionnement de son cerveau (cortex cérébral et réseaux neuronaux). Les émotions ressenties jouent un rôle direct sur la sécrétion de molécules toxiques ou bénéfiques engrangées par notre mécanisme cérébral. Sciences cognitives et sociales démontrent aujourd’hui que « [...] *au XXI^e siècle, nous ne pouvons plus ignorer que l’attitude des adultes impacte directement le développement du cerveau de l’enfant* ²».

Le système de la protection de l’enfance connaît un tournant important où la considération des ‘besoins fondamentaux de l’enfant’ est en première ligne des textes des lois. Des rapports et des documentaires³ qui mettent en exergue les difficultés du système de prise en charge des mineurs par les services départementaux ont impulsé les lois de réforme du système.

« Réformer la protection de l’enfance suppose de **réaffirmer la nécessité de centrer les interventions sur l’enfant et la prise en compte de ses besoins**. C’est l’attention portée à l’enfant qui permet de modifier les logiques habituellement à l’œuvre, encore souvent dominée par les approches, par les dispositifs ou par les prérogatives parentales. C’est la réaffirmation de la **primauté de l’intérêt de l’enfant** qui conduit tout à la fois à la recherche d’une plus grande stabilité des parcours des enfants, à l’amélioration du repérage des situations de danger et à la mise en œuvre de soutiens précoces à l’enfant et aux parents, notamment quand ils sont vulnérables. »

Feuille de route pour la protection de l’enfance 2015-2017
Ministère des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des Femmes.

Le service de Placement Educatif à Domicile REGAIN ouvert ses portes dans le Var dans le cadre de cette nouvelle dynamique législative. Dispositif éducatif renforcé, il vise à proposer un suivi régulier et intensif des mineurs au sein de leur famille. Un accompagnement du mineur par un travail autour des compétences parentales. L’enjeu est de pouvoir faire évoluer le schéma éducatif familial afin que l’enfant puisse rester dans de sa famille dans un climat favorable à son développement.

Cette expertise technique interroge la façon dont sont ‘protégés’, au sens large, les mineurs. Il m’intéressait de questionner le cadre institutionnel et les outils de travail développés pour assurer la prise en compte des besoins fondamentaux des mineurs. L’objectif général est de pouvoir comprendre l’efficacité du service de PEAD REGAIN en faveur des mineurs.

² GUEGUEN Catherine, (2017), *Vivre heureux avec son enfant*, Robert Lafond, Paris, 343 p.

I- DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE A LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT.

Le dispositif de Placement Educatif à Domicile REGAIN est expérimental. À la lumière de l'histoire de la protection de l'enfance j'ai étudié son cadre de référence.

J'ai relevé 5 temps forts de l'évolution du système de protection de l'enfant en France⁴ :

- ✓ 1^{ère} phase – Fin XVIIIe : Contrôle judiciaire de l'autorité paternelle
- ✓ 2^e phase – À partir du 1811 : Élaboration des premières mesures de placement et de prise en charge des mineurs 'abandonnés'.
- ✓ 3^e phase – Fin du XIXe : Essor d'un système judiciaire fort.
- ✓ 4^e phase – Influence phare 1989 : Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)
- ✓ 5^e phase – Début du XXIe siècle : Réforme du système et évolution de la considération philosophique de l'acte de protéger les mineurs.

En parallèle j'ai pris connaissance des travaux de Maurice Berger⁵ auteur de nombreux ouvrages qui pointent les incohérences du système de la protection de l'enfance. Mises en lien ces recherches m'ont permise de définir deux grands modèles de protection des mineurs :

- **Une protection d'ordre matériel** : assurer la sécurité, le gîte, le couvert, la vêtue, le suivi le scolaire, le suivi de santé.
- **Une protection d'ordre 'psycho-socio-affectif'** : assurer un cadre affectif, favoriser les découvertes et expérimentations riches et variées, éducation à la sexualité.

Ces modèles sont applicables à différentes échelles : historiquement, nous sommes dans une période où la protection 'psycho-socio-affective' est considérée. Dans les trois premières phases de l'histoire de la protection de l'enfance, la protection matérielle était assurée en premier plan. Aujourd'hui, l'Article premier de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant « Une philosophie renouvelée de la protection de l'enfance » précise : « *La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.* »

À l'échelle d'un service ces deux modèles sont à l'image, de l'accompagnement proposé par les équipes éducatives. Certains témoignages d'enfants 'placés'⁶ démontrent que différents dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance axent leurs actions vers une protection

⁴Annexe 1 - « 5 phases dans l'évolution du système de protection de l'enfant en France »

⁵Ancien chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Étienne, ex-professeur associé de psychologie à l'Université Lyon 2, et psychanalyste.

⁶BERGER Maurice, (2004), *L'échec de la protection de l'enfance*, 2e édition augmentée, Dunod, Paris

majoritairement matérielle plus qu'une protection 'psycho-socio-affective'. Maurice Berger nomme les enfants bénéficiant de ces dispositifs, les 'enfants de personne' : « [...] s'ils reçoivent le soutien matériel dont ils ont besoin (toit, habillement), ils sont en fait abandonnés sur le plan affectif, principalement parce qu'il ne leur est proposé aucune figure d'attachement stable et sécurisante. Ils sont en quelque sorte des enfants de personne. »⁷

Un service de PEAD (cf. ci-après) permet d'appréhender parallèlement les deux modes de protection définie ; c'est en quoi cette mesure est innovante. Le chapitre suivant étaye la notion de protection 'psycho-socio-affective'. Ce qui permet de poser le cadre de l'Enquête⁸ que j'ai menée au service de PEAD REGAIN.

II – LA PROTECTION 'PSYCHO-SOCIO-AFFECTIVE'

J'ai pensé la notion de protection 'psycho-socio-affective' des mineurs sur la base des recherches en Sciences cognitives, affectives et sociales. Et du travail de Catherine Gueguen, pédiatre et pionnière de l'éducation positive.

La période de l'enfance est marquée par des étapes de structurations cognitives et physiques fondamentales pour l'évolution de l'être vers l'âge adulte. Le développement de nos compétences affectives et sociales est structuré par 'nos relations aux autres'. Et ces relations sont vectrices de toutes nos émotions. À la lumière des dernières recherches en Sciences affectives et sociales, Catherine Gueguen démontre que les interactions entretenues par les adultes avec les enfants sont décisives pour l'émancipation et la construction de ces derniers. Pour que l'enfant puisse développer son potentiel de compétences, il doit pouvoir grandir dans un contexte (espace de vie quotidienne et école qui sont les lieux clefs des apprentissages fondamentaux en France) dit bienveillant et sécurisant. Catherine Gueguen appuie que « Nos mécanismes cérébraux sont dévolus à nos relations à l'autre. Ce qui démontre que nos relations sont capitales pour ce que nous sommes. » La maturation du cerveau humain s'élabore durant l'enfance. Les circuits neuronaux sont alimentés par diverses molécules sécrétées selon notre état émotionnel : « Le stress intense vécu par un tout-petit peut altérer des circuits neuronaux essentiels pour son bon développement. Ces circuits qui vont du cortex préfrontal à l'amygdale sont fondamentaux pour que progressivement l'enfant puisse réguler des émotions et comportements, ne pas être dans l'agressivité, dans l'opposition permanente. Au contraire, une présence affectueuse, empathique participe à la

⁷RIGUET A., LAINO B. (2016), *Enfants En Souffrance - La Honte - Le Livre Noir De La Protection De L'enfance*, Fayard, Paris, 325 p.

⁸ Voir Annexe 5/5bis/5bis2 - « Présentation, Enquête « Comment garantir de la bientraitance lors de la mesure de PEAD ? »

maturation de ces circuits et permet à l'enfant de gérer ses émotions petit à petit. » Catherine Gueguen parle de 'maltraitance émotionnelle' pour définir les relations néfastes entre adultes et enfants. Elle peut conduire au développement de pathologie comportementale et psychiatrique (agressivité, anxiété, troubles du comportement variés). La maltraitance émotionnelle est définie comme tout comportement et parole qui rabaisse et humilie un enfant et lui procure un sentiment de honte / tout ce qui fait peur et terrorise / ignorer un enfant et ne pas répondre à ses besoins d'affection et de soins, de protection, entre autres.

Dans le champ de la protection de l'enfance, de nombreux mineurs ont connu une certaine forme de maltraitance émotionnelle. En France, il n'existe pas d'échelle officielle permettant de situer les violences et les maltraitements subies par les enfants. Ces recherches permettent de considérer un comportement de mineur évalué comme agressif, anxieux ou troublé comme une réponse à un contexte et une histoire de vie. Ce qui apporte des données importantes pour la construction d'un travail éducatif adapté à chacun. Le nombre important de Visite à Domicile (VAD) proposé par REGAIN, permet une considération fine du mineur. Ses besoins fondamentaux et la maltraitance émotionnelle qu'il vit peuvent être ainsi évalués et décelés.

III- SERVICE DE PLACEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE (PEAD)

III-1. Contexte législatif et associatif

Le service de PEAD REGAIN est rattaché au secteur Enfance de l'Association de loi 1901 Moissons Nouvelles⁹. Depuis 76 ans, l'association œuvre en faveur des publics vulnérables (Protection de l'enfance, Hébergement d'urgence, Soutien à la parentalité, Prévention). L'association qui a son siège à Paris, est présente dans 7 départements.

Le pôle PACA de Moissons Nouvelles a répondu à un appel à projets du Conseil Départemental du Var¹⁰, ayant pour objectif de proposer des mesures de placement éducatif à domicile pour 35 mineurs, sur l'ensemble du département. Les grands axes du Schéma Départemental de l'Enfance 2014-2018 constituent une réponse aux attentes législatives de la réforme de la protection de l'enfance¹¹ : Considérer les besoins fondamentaux de l'enfant. // Développer l'efficacité de la prévention et le repérage des situations. // Améliorer les relations avec les parents. // Diversifier l'offre d'accueil des mineurs. // Assurer la cohérence des parcours.

⁹ Annexe 2 et Annexe 2.bis – "Présentation Moissons-Nouvelles : chiffres clef, schéma détaillé organigramme de la structure. »

¹⁰En France, les départements sont les chefs de file de la protection de l'enfance.

¹¹ Annexe 1bis a et b – « Cadre Législatif » et « Corrélation des cadres législatifs »

REGAIN a ouvert ses portes le 1^{er} juillet 2016 aux Arcs-sur-Argens (83460). En octobre 2017, l'effectif d'accueil a été étendu à 45 mineurs. Afin de pouvoir proposer des lits de repli en cas de mise à l'abri des mineurs le service est rattaché aux trois MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) de l'association¹². Lors de période où la sécurité de ces derniers n'est plus assurée auprès de leurs familles, ce maillage permet à l'équipe éducative d'assurer l'accompagnement des parents tout en protégeant les mineurs.

Le mineur pris en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, est un enfant 'placé' sous protection judiciaire ou administrative. Les parents sont les tuteurs légaux, le service en charge de l'accompagnement est responsable du mineur.

III-2. Modalités d'intervention

Le service de Placement Educatif à Domicile (PEAD) REGAIN¹³ est un dispositif de la protection de l'enfance Française, issu de l'Action éducative en Milieu Ouvert (AEMO).

« Dans le cas d'un dysfonctionnement familial pouvant mettre les mineurs en situation de danger, deux procédures structuraient le paysage de la Protection de l'enfant depuis les années 1958: l'intervention au sein des familles, l'AEMO. Ou la séparation de l'enfant de sa famille par un placement en lieu tiers : famille d'accueil, MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), lieu de vie spécifique. Plusieurs dispositifs alternatifs et expérimentaux découlent de l'AEMO depuis les années 90 : PEAD, PED (Placement Educatif à Domicile), Placement séquentiel, SAFA (Service d'Accompagnement pour les Familles et les Adolescents)¹⁴ ».

Le Tableau T.2 en Annexe 4, démontre la particularité de certains de ces dispositifs d'AEMO. Le PEAD fait figure d'exception en raison de ses modalités d'intervention auprès du public et de son coût financier réduit. À titre d'exemple le prix journée en Maison d'enfants (MECS) peut varier de 70 à 350 €¹⁵. Alors qu'il est de 35 € pour le PEAD-REGAIN.

Tableau 2.bis	PEAD	AEMO classique
Nombre d'invention mensuelle par éducateur - (VAD)	16 minimum À raison de 4 par semaine min.	Une base de 2 par mois Varie selon les départements
Nbr. de famille en référence/ Éducateur	4 maximum	Dans le Var, jusqu'à 45 familles
Plages horaires du service	24h/24h 365j/365j	Horaire administratif Avec une astreinte

¹²« Les Cades », « Les Bougainvilliers » et le «DAAP Équinexe

¹³ Annexe 3 et 3.bis - Présentation schématique PEAD REGAIN et Organigramme

¹⁴ Lien Social, *Protection de l'Enfance : Les alternatives au placement se multiplient*, n°1171. 15 au 28 octobre 2015, pp 43-46

¹⁵Ce qui est sujet à des débats importants autour de la gestion de l'argent public, ayant initié les dernières lois en vigueur dans le champ de la protection de l'enfance. Réf. RIGUET Alexandra (2014), *Enfants en souffrance. La honte: Le livre noir de la protection de l'enfance*. Broché, Paris,376p.

L'équipe éducative peut intervenir 24h sur 24h, elle accompagne un nombre limité de familles (1 référent par famille et 4 familles maximum par éducateur) et effectue un suivi régulier. Le service de PEAD est considéré comme une alternative au placement en un lieu tiers (établissement ou famille d'accueil). Le but est de favoriser, développer ou faire émerger les compétences parentales. Les magistrats (juges pour enfants) et les inspecteurs de l'ASE préconisent les mesures et y mettent fin¹⁶. Les objectifs d'une mesure de placement éducatif à domicile sont multiples : préventifs, éducatifs, insertion et socialisation.

Cette mesure pose un cadre pour une protection matérielle intensive. Lequel, selon l'accompagnement éducatif mis en place, peut conduire au développement d'une protection 'psycho-socio-affective' porteuse pour le mineur.

III-2 Le public et sa famille

L'action de REGAIN cible un public varois mixte et mineur (0 à 18 ans)¹⁷. L'accompagnement des mineurs se fait en totale concertation avec les titulaires de l'autorité parentale. L'intervention de REGAIN est une co-construction éducative entre les travailleurs sociaux et les parents.

Le projet d'établissement distingue 3 tranches d'âges. Pour le Copilotage 2017¹⁸, des caractéristiques du public ont été présentées (réf. Tableau 5 ci-dessous). J'ai pu relever que les informations relatives aux mineurs ne font pas référence aux 'besoins fondamentaux' des mineurs ni à leurs problématiques personnelles. Mais majoritairement aux problématiques familiales ; problématiques qui sont à même de générer la maltraitance affective définie par Catherine Gueguen.

<p>0 à 3 ans –un accompagnement dès la sortie de la maternité peut être réalisé en partenariat avec la PMI et autres partenaires. Accompagnement vie quotidienne et développement des compétences parentales. Entre autres</p>	<p>3 à 12 ans -Les parents sont accompagnés lors des moments clefs de la vie quotidienne et réalisent un suivi spécifique autour de la scolarité, des suivis médicaux et de la socialisation des enfants. Entre autres</p>	<p>12 à 18 ans – Accompagnement des jeunes lors de cette « période de transition' personnel et au maintien des liens familiaux. Entre autres.</p>
--	--	---

Tableau 5.a « Caractéristiques du public

CARACTÉRISTIQUES DES MESURES	PROBLÉMATIQUES ÉDUCATIVES
<p>-Majorité de famille monoparentale -Difficultés financières donnant lieu à un accompagnement spécifique -Problématique liée au logement</p>	<p>-Carences éducatives -Place de l'enfant -Conflit intra familial</p>

Tableau 5.b « Caractéristiques du public

Selon l'enquête¹⁹, 46% des travailleurs interrogés définissent la spécificité du service par

¹⁶ Annexe 6 - Schéma Procédure de placement PEAD REGAIN

¹⁷ Annexe 7 – Le public du PEAD REGAIN

¹⁸ Copilotage 2017 : bilan de l'année. Acteurs présents : Cadre administratif et membre de REGAIN / Représentant PMI / Inspecteur ASE / Représentant Juge pour Enfant / Représentant Département du Var.

¹⁹ Annexe 11 - Graph. 2 « Spécificités du service selon les travailleurs du service de PEAD REGAIN »

l'accompagnement à la parentalité. Et pour 7 personnes sur 11 l'analyse du contexte de vulnérabilité de l'enfant, dépend en premier lieu du contexte socio-familial et des compétences parentales. En dernier plan figurent les besoins et les compétences de l'enfant.

Une approche si ciblée autour des besoins parentaux ne risque-t-elle pas de minimiser voire d'occulter les besoins d'ordre psycho-socio-affectif du mineur ? Et de rendre le mineur objet de cet accompagnement et non plus acteur ?

III-3 Une approche complexe et multidimensionnelle en faveur du mineur.

Le projet d'établissement définit ainsi la prise en compte des caractéristiques du public²⁰ : « Une **approche complexe** des situations est mise en œuvre pour identifier les actions à instaurer et garder l'objectif de l'intérêt des mineurs comme prioritaire. » Somme toute, il m'a été difficile de saisir les contours de cette 'approche complexe', car il n'y a pas de document la définissant et les professionnels ne l'abordent pas sous cet aspect. J'ai fait l'hypothèse d'une prise en compte des mineurs, multidimensionnelle²¹ sur 4 plans. Il me semble que ceci peut s'apparenter à la susnommée 'approche complexe' :

Besoins et compétences de l'enfant / Compétences parentales / Besoins et bien-être parentaux / Contexte socio-familial. Cette considération systémique de la prise en charge du mineur caractérise les modes d'accompagnement pour l'équipe. Certains éducateurs ont pu qualifier celle-ci 'd'épuisante' par 'la peur d'oublier une information'.

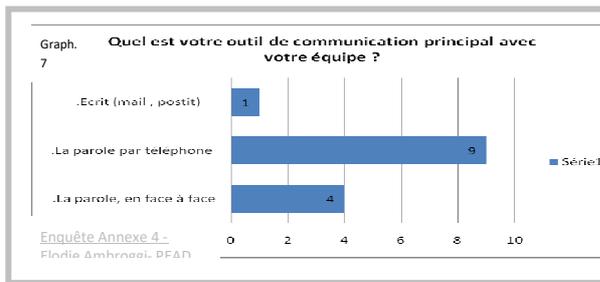
Mes observations m'ont amené à constater qu'il est complexe pour l'équipe de faire la part des choses, entre les besoins des enfants et ceux des parents.

III-4 – Travail hors les murs et travail d'équipe

REGAIN est basé aux Arcs-sur-Argens. L'équipe se déplace partout dans le Var ; voir annexe 9 « Cartographie du territoire » et « Équipe PEAD ». Le territoire est scindé en deux, Aire Dracénoise et Aire Toulonnaise. Un éducateur qui suit en moyenne 4 familles et réalise 4 Visites à Domicile (VAD) journalières peut ne pas croiser ses coéquipiers pendant plusieurs jours. Il en résulte que des éducateurs intervenant auprès de la même famille peuvent ne pas échanger les informations la concernant (actions menées, décisions prises, événements marquants). Une fiche de liaison est proposée, mais peu utilisée de façon régulière. Chaque éducateur est doté d'un téléphone portable, support de communication principal :

²⁰ Projet d'établissement 2017-2022, pp 15/77

²¹ Annexe 8 – Schéma multidimensionnel de l'accompagnement de l'enfant au PEAD-REGAIN



« C'est vrai que nous n'échangeons que rarement entre équipiers. Une famille m'a déjà dit : « Mais ça je l'ai déjà vu avec votre collègue ! » Ça ne le fait pas du tout ! [...] Le soir en rentrant on s'appelle... mais si on n'a pas d'affinité particulière avec l'autre collègue, on ne s'appellera pas forcément.. ! »
Entretien via questionnaire - Enquête.

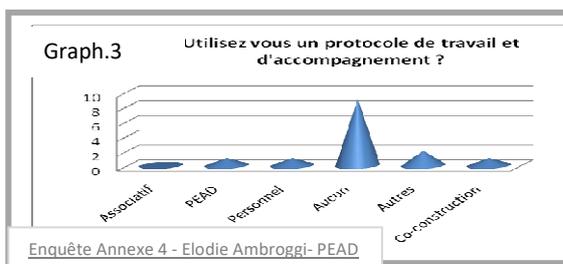
Le chef de service, présent au bureau des Arcs-sur-Argens 10h par jour en moyenne, assure le suivi administratif, la gestion courante du service et la gestion des appels téléphoniques de l'équipe. Un management dit "hors les murs" basé sur la confiance et la participation de chacun est mis en place. Une réunion hebdomadaire rassemble l'équipe au complet. Il règne une culture de l'oralité, surtout informelle (téléphone / réunion) et peu d'espaces de parole sont formalisés.

Ce manque de visibilité du processus de travail général et des actions conduites par chacun a un impact direct sur la réalisation des écrits professionnels. Sur 3 éducateurs en moyenne accompagnant une famille, une seule personne écrit le rapport de fin de mesure. Et celui-ci peut ne pas être relu par les collègues. « Souvent je n'ai pas lu le rapport de fin de mesure. Ni échangé avec mon collègue pour l'écriture. » Entretien Enquête

III.5- Procédure et Processus de travail

Pour comprendre les modes d'action éducatifs répondant au besoin de la protection d'ordre 'psycho-socio-affectif' j'ai réalisé un tableau²² mettant en avant les axes de travail du service REGAIN. Il en est ressorti que l'équipe doit mener 5 actions clefs auprès du public : DIAGNOSTIQUER – ÉVALUER – FAIRE DE LA MÉDIATION – PRENDRE EN COMPTE – TRAVAILLER EN PARTENARIAT.

L'enquête révèle que l'équipe éducative n'a ni protocole ni outil pour mener ces actions : elle travaille principalement à l'instinct et au feeling. L'utilisation d'outils communs n'est ni proposée ni instaurée de façon officielle par l'association et le chef de service.



Sur 13 personnes de l'équipe du PEAD, 9 affirment ne travailler avec aucun support de travail proposé par l'association. Les travailleurs s'appuient en général sur : la loi, le cadre de leur intervention, leur formation, l'observation / les entretiens / des outils pédagogiques / le bon sens / le feeling.

²²Annexe 11 - Tableau 3. « Processus de travail »

Lors du Copilotage 2017 de REGAIN, la représentante des juges pour enfants toulonnais a fait remonter l'information suivante : « *Les juges trouvent les écrits professionnels très légers / peu d'informations donnés en comparant au temps d'action.* » Une information partagée par l'inspectrice ASE qui était présente.

Cette remarque met en évidence les attentes existantes autour de ce dispositif innovant. Elle appuie également le manque de lisibilité des actions menées avec les mineurs et leurs familles.

IV- BILANS DES OBSERVATIONS ET PRÉCONISATIONS

Le service REGAIN est incontestablement un dispositif innovant. Le nombre de VAD et le travail intensif auprès des familles permettent une co-construction de la protection du mineur par la famille et l'équipe REGAIN.

Toutefois le peu d'espace de parole formalisé ainsi que la non-utilisation d'outils pour appréhender l'approche complexe et multidimensionnelle du public peuvent constituer un frein à la protection 'psycho-socio-affective'. Donc un frein à la compréhension des besoins des mineurs. Mais également à l'appréhension de leurs comportements par rapport à ce qu'ils vivent (par exemple, agressivité, colère, anxiété). Comment assurer une lecture objective des besoins fondamentaux du mineur sans outils de travail, dans un contexte complexe où les problématiques familiales et parentales sont au centre des accompagnements ? En parallèle je questionne l'impact de ces constats sur l'équipe. Car si les membres de l'équipe semblent apprécier leur autonomie professionnelle, nombreux sont ceux qui m'ont fait part de leur besoin de partager leurs expériences.

La multiplicité et la richesse des expériences ne pourraient-elles pas être valorisées ? Ceci pour ne pas 'réinventer la roue' à chaque intervention, pour objectiver et affiner les analyses et actions de l'équipe et enrichir les synthèses de mesure. Il s'agirait de gagner en efficacité, tout en valorisant les compétences et l'accompagnement réalisé. Mais également pour répondre aux attentes des juges et inspecteurs de l'ASE.

V- PRÉCONISATIONS

Ces préconisations visent à développer la communication professionnelle afin d'objectiver et d'optimiser l'ensemble des actions menées en organisant des espaces de travail collaboratif et en 'outillant' l'équipe. Chef de service et équipe éducative sont concernés en premier lieu, mais le personnel administratif peut être convié à participer sur la base du volontariat.

À partir des constats sont définis des objectifs principaux et opérationnels, à aborder lors de séances de travail, sur une durée de 6 à 8 mois (avant évaluation).

2	CONSTATS	OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
P R E C O N I S A T I O N S	ATELIER DE TRAVAIL COLLABORATIF : 1 matinée/journée par mois <i>Développement des compétences, réflexion partagée, intervenants extérieurs</i>		
	<ul style="list-style-type: none"> . Pas d'outils de travail commun . Culture orale . Peu d'espace d'échange . Pas de référentiel 'besoins fondamentaux' . Peu de notions spécifiques sur la parentalité 	<ul style="list-style-type: none"> . Favoriser la considération des notions de 'besoins fondamentaux' et de 'maltraitance affective' . Déployer un panel d'outils favorisant l'accompagnement des familles et le travail de l'équipe . Favoriser la cohésion d'équipe et le développement des compétences de chacun. . Diminuer la charge mentale de l'équipe. . Revoir les modes d'écrits professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> . Co.création d'une 'pédagothèque' à diverses thématiques : Développement de l'enfant / Partenaires / Méthodes d'accompagnement / Outils d'observations / Protocoles PEAD REGAIN /Fiches lectures / Outils schématiques de récoltes des données . Travailler avec méthodes Sketchnoting /MindMapping (réf. Akoun A. Boukobza P., Pailleau E. (2017), Travailler avec le Sketchnoting, Eyrolles, Paris, 117p.)
Redéfinir des outils de liaison et des modes de partage autour des écrits professionnels			
	<ul style="list-style-type: none"> . Outils de liaison peu exploités . Peu d'espace de travail formalisé . Peu d'échange professionnel entre équipiers . Pas de temps collaboratifs autour des écrits pro. 	<ul style="list-style-type: none"> . Objectiver les données informatives du mineur et des parents . Fluidifier les échanges professionnels . Permettre à l'équipe une qualité de transcription des informations . Faire évoluer les méthodes d'écrits professionnels . Permettre une compréhension des actions éducatives par tous les acteurs et partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> . Penser des outils de liaison en équipe . Instaurer un mode d'échange professionnel obligatoire autour des écrits professionnels . Budgétiser un outil de liaison informatique : Plateforme internet via téléphones portables connectés.

VI- CONCLUSION

Les Sciences cognitives ont démontré à quel point l'impact des relations adultes/enfants est décisif dans la construction de l'avenir de ces derniers. Mais aussi que les besoins des adultes ne sont pas ceux des mineurs.

Pour que la spécificité de REGAIN, considérer les parents au cœur de leur mode de fonctionnement ne devienne pas un obstacle à son objectif premier, protéger les mineurs, il m'a semblé nécessaire de considérer le processus de travail des membres de l'équipe éducative et d'interroger notamment l'interaction interindividuelle et collective, ainsi que ses référentiels et supports d'échange. Des marges de progrès existent. C'est à l'échelle des équipes éducatives que la réflexion doit pouvoir émerger et se concrétiser sur le terrain afin d'allier la protection d'ordre matériel et la protection 'psycho-socio-affective' des mineurs.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BERGER Maurice (2004), *L'échec de la protection de l'enfance*, 2e édition augmentée, Dunod, Paris.

BREMOND Piu, GERARDIN E., GINESTER J. (2002), *En quoi l'urgence sociale interroge-t-elle les pratiques professionnelles ?*, Eres, Paris, 160 p.

DAVID Myriam (2004), *Le placement familial, De la pratique à la théorie*, Dunod, Paris. 220p.

DERVILLE Grégory (2009), *La protection de l'enfance*, Dunod, Paris. 180p.

DJAOUI Eliane (2004), *Intervenir à Domicile*, Ensp, Paris.

GABERAN Philippe (2007), *Cent mots pour être éducateur, Dictionnaire pratique du quotidien*, Eres, Paris

GUEGUEN Catherine (2014), *Pour une enfance heureuse*, Robert Lafond, Paris, 366 p.

GUEGUEN Catherine, (2017), *Vivre heureux avec son enfant*, Robert Lafond, Paris, 343 p.

RIGUET A., LAINO B. (2016), *Enfants En Souffrance - La Honte - Le Livre Noir De La Protection De L'enfance*, Fayard, Paris, 325 p.

ROMANO H., IZARD E. (2016), *Danger en protection de l'enfance - Défis et instrumentalisations perverses*, Dunod, Paris.

ROUZEL Jacques (2014), *Le travail d'éducateur spécialisé*, 3e édition, Dunod, Paris.

SAUL Karsz (2007), *Redéfinir le travail social ?*, Le Temps des Cerises, Editeurs, Paris, 32 p.

Ressources documentaires

ANESM (2012), *Recommandations de bonnes pratiques professionnelles, Mission du responsable de service et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile*, Synthèse. 8p. www.anesm.sante.gouv.fr

CHAUVIÈRE Michel (2009), *Peut-on parler d'une culture professionnelle des éducateurs*, Société Jeunes en difficultés, n°7, <http://journals.openedition.org/sejed/6067>

Conseil général Seine et Marne(2009), *Recueil d'évaluation d'informations préoccupantes*, 6p

DINI M., MEUNIER M. (2014), *Protection de l'enfance : améliorer le dispositif dans l'intérêt de l'enfant*, N° 655 SENAT- SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014, Rapport d'information au nom de la commission des affaires sociales sur la protection de l'enfance, Paris. <http://www.senat.fr/rap/r13-655/r13-6550.html>. Consultée le, 01/01:2018

Direction de l'enfance et de la famille, département Seine-Saint-Denis (2014), *Protection de l'enfance, Guide pratique pour évaluer une information préoccupante*.

FRIDION Jean-Marie (2006), *Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domiciles*, ÉCONOMIE ET

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes(2015), *Feuille de route pour la protection de l'enfance 2015-201*,52p. www.social.gouv.fr

Ministère des Affaires sociales et de la Santé (2013), *Souffrances psychiques et troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent, Guide de repérage*, Paris, www.sante.gouv.fr

Ministère de la Santé et des Solidarité(2011), *Guide pratique Protection de l'enfance, Intervenir à domicile pour la protection de l'enfant*, 32p.

SANCHEZ Jean-Louis(2001), *L'Observation de l'enfance en danger : guide méthodologique*, Edition Revue et complétée, ODAS, 38p.

VERSINI Dominique, La Défenseur des Droits (2010), *Précarité Et Protection des droits de l'enfant*, N° 391-392, 114 p.

VOLKMAR Claude, Dossier CREA Rhône-Alpes (2006), *Protection de l'enfance, Évaluation initiale des situations familiales*, ISSN766-293, 20p.

Revues

Lien social, *Du "placement éducatif à domicile" à l'AEMO*, n°957, 21 janvier 2010.

<http://www.lien-social.com/Du-placement-educatif-a-domicile-a-l-AEMO>

Lien social, *La Maison : une MECS qui casse les codes*, n°1154, 8 au 21 janvier 2015.

Lien social, *Protection de l'Enfance : Les alternatives au placement se multiplient*, n°1171. 15 au 28 octobre 2015.

Documentaires vidéo et audio

France INTER, La tête au carré : <https://www.franceinter.fr/emissions/la-tete-au-carre?p=2>

[Les enfants face à la violence et au trauma](#), 10 janvier 2018

[Qu'est-ce que transmettre ?](#), 3 janvier 2018

[Neurosciences et décision : qu'est-ce ce qui influence nos choix ?](#), 6 décembre 2017

[Comment l'enfance forge notre personnalité ?](#), 25 octobre 2017

GUEGUEN Catherine (2016), *Découverte - Le stress et les enfants*. <http://www.radio-canada.ca/emissions/>. Consultée le, 06 Janvier 2018

RIGUET Alexandra (2016), *Enfants en souffrance, la honte*, <http://s618141795.onlinehome.fr/documentaires>. Consultée le, 23 Décembre 2017.

ANNEXE

Annexe 1	« 5 phases dans l'évolution du système de protection de l'enfant en France »
Annexe 1bis.a	Cadre législatif
Annexe 1 – bis.b	Tableau 1 - « Corrélation cadre législatif »
Annexe 2	Présentation Moissons-Nouvelles : chiffres clef, schéma détaillé organigramme de la structure
Annexe 2.bis.a	- Schéma détaillé de Moissons-Nouvelles, par Élodie Ambroggi
Annexe 2.bis.b	Organigramme Moissons-Nouvelle
Annexe 3	Présentation schématique PEAD REGAIN
Annexe 3.bis	Organigramme PEAD REGAIN
Annexe 4	Tableau T.2 « Comparatifs des dispositifs d'Aides Educatives spécifiques », Élodie Ambroggi
Annexe 5	Présentation, Enquête « Comment garantir de la bientraitance lors de la mesure de PEAD ? »
Annexe 5.bis	Grille de lecture du Questionnaire « Comment garantir la bientraitance au sein du Service de PEAD ? »
Annexe 6	Schéma Procédure de placement PEAD REGAIN, par Élodie Ambroggi
Annexe 7	Le public du PEAD- REGAIN
Annexe 8	Schéma multidimensionnel de l'accompagnement de l'enfant au PEAD REGAIN, par Élodie Ambroggi
Annexe 9	Cartographie du territoire et Equipe PEAD REGAIN
Annexe 10	Tableau 3. « Processus de travail »
Annexe 11	Graph. 2 « Spécificité du service selon les travailleurs du service de PEAD REGAIN »

Annexe 1 - « 5 phases dans l'évolution du système de protection de l'enfant en France »

1^{ER} PHASE – FIN XVIIIEME : CONTRÔLE JUDICIAIRE DE L'AUTORITÉ PATERNELLE

- Fin du XVIIIe siècle : Le devoir de protection des parents envers leurs enfants est donc établi et l'abolition du droit de correction paternelle abolie.

2^{EME} PHASE – À PARTIR DU 1811 : ÉLABORATION DES PREMIÈRES MESURES DE PLACEMENT ET DE PRISE EN CHARGE DES MINEURS 'ABANDONNE'

- En 1811, l'État affirme son positionnement avec différentes loi obligeant la prise en charge des enfants trouvés et abandonnés par les hôpitaux et les hospices.
- Premier texte législatif, 28 mars 1849 pour la lutte contre l'exploitation des enfants : interdit le travail aux enfants de moins de 8 ans, limite à 8 heures par jour celui des enfants âgés de 8 à 12 ans et à 12 heures celui des adolescents de 12 à 18 ans
- Un tournant majeur est marqué par les lois de *Jules Ferry, dites lois Ferry-Goblet*, de 1881 à 1886, qui rendent l'école primaire gratuite et obligatoire. Elles marquent un tournant radical dans la scolarisation et l'éducation, mais avec une portée plus large, car à travers elles, sont diffusées les nouvelles règles d'hygiène et de santé publique.

3^{EME} PHASE – FIN DU XIXEME : ESSOR D'UN SYSTÈME JUDICIAIRE FORT

- En 1889, la notion de déchéance judiciaire de la puissance paternelle est portée par l'état avec la loi Russel du 24 juillet 1889, qui impulse les premières réflexions et prises en charge des enfants maltraités
- jusqu'en 1945 où **l'aide sociale à l'enfance** intègre pleinement le système politique, judiciaire et administratif français, avec la création d'un corps de magistrats spécialisés (juges pour enfants et Tribunal pour enfants) et de mesures spécifiques et adaptées (enquêtes sociales, mesures de placement, prise en charge de la santé, etc.).
- C'est en 1953 que chaque département instaure un service dédié à l'Aide **sociale à l'enfance** et où l'accompagnement des enfants selon leur situation se distingue : enfants placés / enfants sous protection départementale / enfant tutelle.
- Et en 1984, le Conseil Général devient chef de file de la protection de l'enfance en présidant l'Aide sociale à l'enfance (pas définitivement). Les contours de la prise en charge des enfants quand ils sont mal traités et en danger se dessinent et s'affirment ; un jeu de ping-pong entre l'utilisation des mots « danger » et « maltraitance » et « violence » est inhérent au système de prise en charge et d'accompagnement.

4^{EME} PHASE – INFLUENCE PHARE 1989 : CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

- Le 20 novembre 1989, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), proclamée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies et ratifiée par la France en 1990, énonce au travers de 54 articles les droits fondamentaux de l'enfant.
- En 1989 la loi du 10 juillet 1989 protège les enfants contre les mauvais traitements et permet la création du Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraitée, le 119.
- La circulaire du 16 mai 1997 concerne l'Éducation nationale sur la prévention des mauvais traitements à l'égard des élèves.
- Loi du 17 juin 1998, relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles

5^{EME} CYCLE – DÉBUT DU XXIEME SIÈCLE : REFORME DU SYSTEME ET EVOLUTION DE LA CONSIDERATION

- Loi du 2 janvier 2004, relative à l'accueil et à la protection de l'enfance, prévoit entre autres, la création de l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED), ainsi que de nouvelles dispositions relatives au signalement des actes de maltraitance par les professionnels soumis au secret.
- La loi du 9 mars 2004 prévoit notamment l'allongement des délais de prescription des infractions sexuelles commises sur des mineurs, et la création du fichier judiciaire national des auteurs d'infractions sexuelles.
- Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance ; vient renforcer la loi de 2007.

Annexe 1 bis.a – « Cadre législatif »

Le service de PEAD « REGAIN » s'inscrit le cadre des trois lois contemporaines, participantes à la rénovation de la Protection de l'enfance :

-la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 sur la base de deux, de ces grandes orientations, entre autres : 'affirmer et promouvoir le droit des usagers' et, 'diversifier les missions les offres en adaptant les structurent aux besoins'.

-La loi n°2007-293 du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, et qui vise à 'favoriser l'innovation et la diversification des prises en charge' ainsi que le 'développement d'approche complémentaire dans les services d'AEMO'.

-La loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, qui renforce la loi de 2007 sur 2 points clefs : 'mieux prendre en compte les besoins et les droits de l'enfant et du jeune adulte' et 'améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance'.

Le PEAD est régi par le CASF et les lois relatives à la législation des établissements ESMS :

- La mesure de Placement à Domicile (PAD) s'inscrit dans le cadre des articles,
 - L 222-5 du CASF en ce qui concerne les accueils administratifs
 - L 375-3 du Code civil et de l'article L 222-5 pour les placements judiciaires
 - L312-1 du CASF en ce qui concerne la création du service

Annexe 1.bis.b -. Tableau 1 « Corrélation cadre législatif »

GRANDES ORIENTATIONS	Loi 05 mars 2007 Réformant la protection de l'enfant	Loi du 14 mars 2016 Relative à la protection de l'enfant	Schéma départemental Du Var 2014-2018	Projet d'établissement PEAD-REGAIN
PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la prévention -Améliorer le dispositif d'alerte, de signalement, d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration du repérage et du suivi des situations de maltraitance, de danger ou de risque de danger -Développement de la prévention à tous les âges de l'enfance 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer l'efficacité de la prévention et du repérage précoces des situations 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'efficacité de la prévention et du repérage des situations -Inscrire les familles dans un environnement social porteur : création d'un réseau de droit commun
INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT	Réaffirmer l'Art. 3 de la CIDE : Article L.112-4 du CASF « [...] la prise en compte de ses besoins et le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant ».	<ul style="list-style-type: none"> -Une meilleure prise en compte des besoins et des droits de l'enfant et du jeune adulte par le soutien de son développement physique, affectif, intellectuel et social. -Préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation. 		<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'enfant / des enfants dans leur famille en tenant compte des besoins physiologiques, affectifs et psychologiques
RELATION AVEC LES FAMILLES	<ul style="list-style-type: none"> -Renouveler les relations avec les parents - Respect de l'autorité parentale -Accentuer les modes d'informations 		<ul style="list-style-type: none"> -Impliquer les familles dans le projet pour l'enfant -Développer les modalités de soutien à la parentalité -Recherche de l'adhésion des familles 	<ul style="list-style-type: none"> appui à la parentalité, afin d'impulser une dynamique de changement, de développer et de consolider les compétences parentales dans un objectif de sécurisation pour l'enfant Impliquer les familles dans le projet de l'enfant
DIFFÉRENCIATION DE L'OFFRE ET CONTINUITÉ DES PARCOURS	<ul style="list-style-type: none"> -Diversification de l'offre d'accueil et les modes d'interventions 	<ul style="list-style-type: none"> -Mieux prendre en compte les besoins et les droits de l'enfant et du jeune adulte, en garantissant plus de cohérence et de stabilité dans leurs parcours 	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer la cohérence et la continuité des parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Développer le placement à domicile, afin de poursuivre la diversification des modalités de prise en charge en lien avec le caractère fluctuant des situations familiales et des risques de danger -Assurer la continuité des parcours.
<p>** Deux orientations au niveau national ; Lutter contre les disparités territoriales Développer la connaissance et l'observation.</p>				

Annexe 2 – Présentation Moissons-Nouvelles : chiffres clef, schéma détaillé organigramme de la structure

CHIFFRES CLFES :

- **1941** : Création de l'association, en zone libre de France, par des membres de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne, association de jeunes chrétiens du monde ouvrier) pour **de venir en aide à la jeunesse subissant le conflit mondial.**
- **1942 à 1962** : L'association, interdite par le gouvernement de Vichy, va intervenir et se développer en Algérie : centres artisanaux, centres d'apprentissages, lieux d'accueil sans hébergement – ancêtres des services de prévention – et foyers destinés aux adolescents, filles ou garçons. Création d'un centre de formation pour les éducateurs et les éducatrices de Dely-Ibrahim, dans la banlieue d'Alger, le premier du pays.
- **1962 (indépendance)** : Transfère des établissements au nouveau gouvernement et continuité des activités associative à Boulay en Moselle.
- **2014-2018** : Plan quinquennal²³ fixant les priorités dans les domaines de la citoyenneté, des partenariats, de la diversification de l'offre, de l'amélioration de la qualité et l'identité associative.

➤ **2017** :

✚ +/- 30 établissements, services ou dispositifs **dans toute la France.**

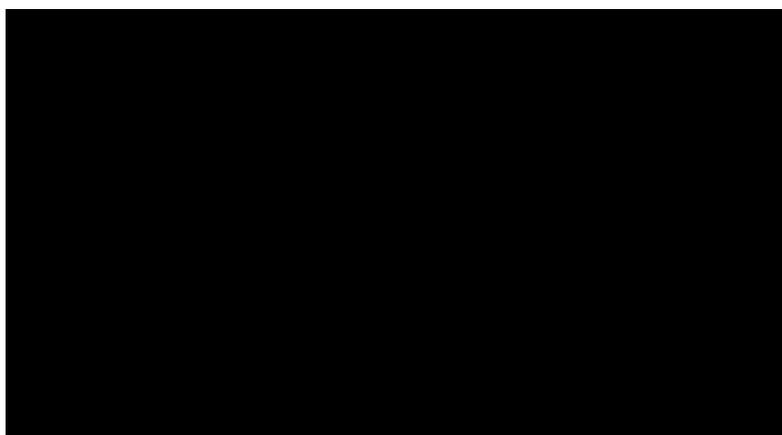
✚ + de 730 enfants et jeunes accompagnés en protection de l'enfance.

✚ + de 450 Enfants et jeunes accompagnés en médico-social.

✚ + de 900 familles accompagnées en insertion.

✚ +/- 750 salariés

✚ 42 millions de budget annuel



Moissons Nouvelles
 Association laïque d'action sociale à la loi du 1er juillet
 1901 et au décret du 16 août 1901

*Valeurs
 Humanistes,
 collectives et
 individuelles

TACHE PRINCIPALE

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer tous moyens, pour que chaque personne qu'elle prend en charge puisse développer sa personnalité, prendre conscience de sa dignité, du respect dû aux autres, conduire librement son propre destin et engager sa responsabilité dans l'évolution de la société.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Eduquer - Instruire – Former – Soigner – Rééduquer – Protéger – Développer
 - Restaurer les capacités d'intégration sociale économique

PUBLIC

Enfants - Adolescents - Adultes - Familles
 démunies, isolés, en difficultés d'adaptation ou
 d'insertion

OUTILS

Services de prise en charge - Hébergement
 d'intervention - Accompagnement social et
 médico-social - Aide à l'insertion sociale.

Secteurs d'intervention

Protection de l'enfance - Handicap - Insertion.

Association nationale, organisée en pôles régionaux

1. Pôle Centre – Val de Loire : 1 MECS / 1 CAFS / 1 SESSAD / 1 ITEP
2. Pôle Grand Est : 4 MECS / 1 SERAD / 1 CESSAD / 1 ITEP / 1 Dispositif Mousqueton
3. Pôle Île-de-France : 1 MECS
4. Pôle Normandie : 1 MECS / 1 SOSP
5. Pôle Pays de la Loire : 1 SESSAD / 2 ITEP
6. Pôle Provence – Alpes – Côte d'Azur : 1 CHV / 1 CHRS / 1 PEAD / 1 SAP / 3 MECS / 1 SESSAD / 1 ITEP

- 27 établissements
 et services
 - 7 départements
 - 6 Pôles

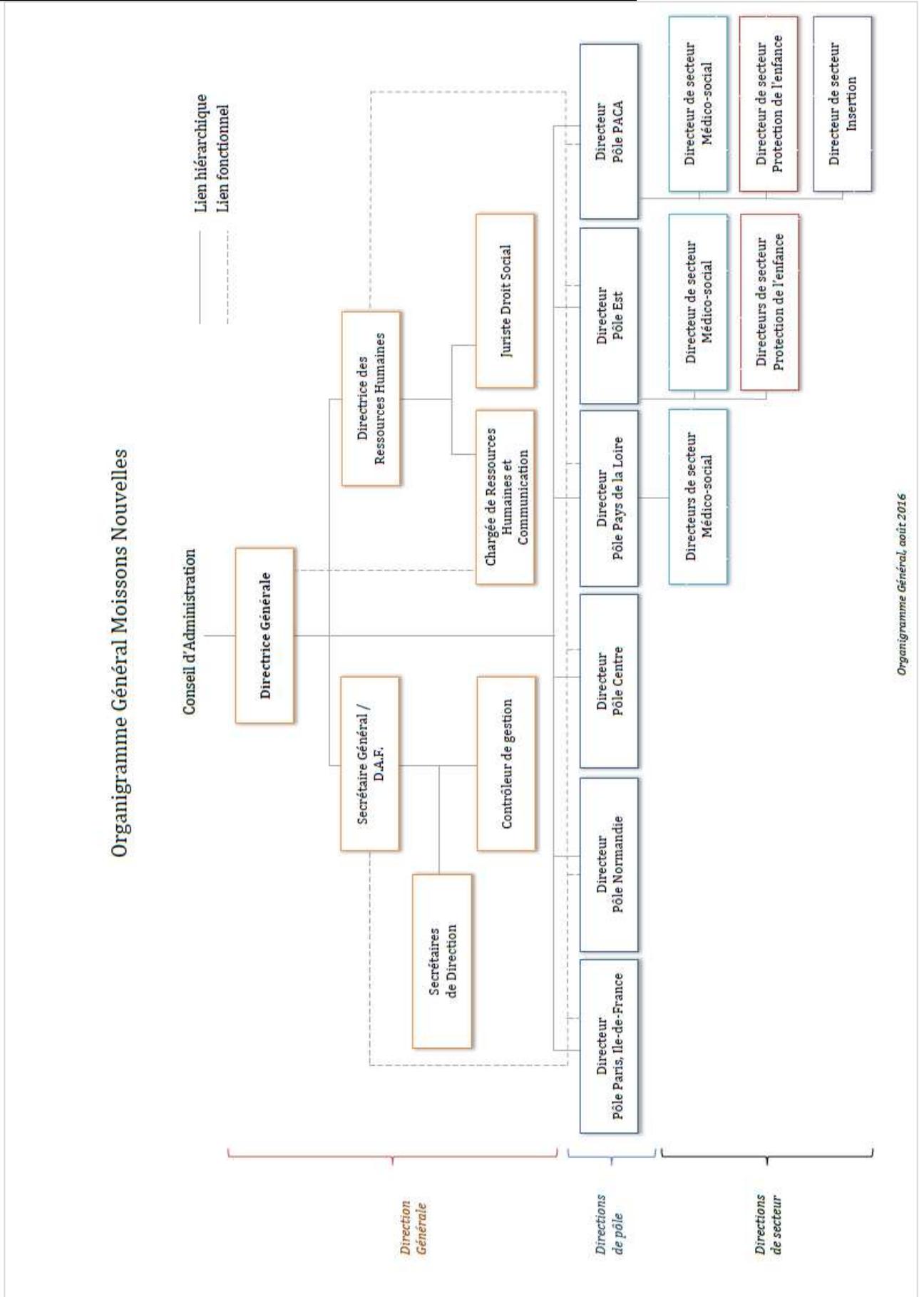
FINANCEMENT

FONDS PUBLIC (majoritaire)	DONATEURS, BENEVOLES
Conseils départementaux : établissements relevant de la protection de l'enfance	Financiers, numéraire
ARS : établissements relevant des champs médico-social	Accueil jeunes (stages, vacances, activité sportive), animation d'ateliers, soutien scolaire....
DDCS : établissements relevant de l'insertion	
Subventions variées via différents partenaires	

Détails des financements

- Un « prix journée, par place et par établissement » est fixé chaque année par arrêté.
- « Dotation globale annualisée » et « contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens » (CPOM) : destinée au structure comptant plusieurs établissements. Permet un financement stabilisé et négocié sur plusieurs années.

Annexe 2.bis.b - ORGANIGRAMME MOISSONS-NOUVELLES :



LE PEAD – REGAIN

Appel à projets départemental (83) - 2016

CONTEXTE DEPARTEMENTALE

Le projet PEAD s'inscrit dans les objectifs du schéma départemental de l'enfance 2014-2018. Plus spécifiquement dans sa 3eme orientation « Assurer la cohérence des parcours »

Objectif de l'Appel à projet

Favoriser la diversification des offres dans le Var. Cette mesure n'avant jamais été développée dans le var.

CADRE LÉGISLATIF* annexe

LA MESURE DE PLACEMENT À DOMICILE S'INSCRIT dans le cadre des articles :

L 222-5 du CASF en ce qui concerne les accueils administratifs

L 375-3 Code civil et de l'article L 222-5 qui concerne les placements judiciaires

LA CRÉATION DU SERVICE s'inscrit dans le cadre de l'article L 312-1 du CASF

⇒ **LA LOI DU 2 JANVIER 2002** a placé le droit des usagers au cœur de la rénovation sociale et médico-sociale = les structures doivent adapter leurs réponses aux besoins, plutôt que l'inverse.

⇒ **LA LOI DU 5 MARS 2007** réformant la protection de l'enfance replace les parents dans le cadre de l'exercice de leur autorité parentale. Ils ne sont secondés par les pouvoirs publics qu'en cas de nécessité. La loi prévoit la reconnaissance de nouveaux modes d'accueil alternatifs plus souples.

⇒ **LOI DU 14 MARS 2016** relative à la protection de l'enfance renforce la loi de 2007. Un des points majeurs étant, de mieux prendre en compte les besoins et les droits de l'enfant et du jeune adulte, en garantissant plus de cohérence et de stabilité dans leurs parcours

⇒ **LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DU DÉPARTEMENT DU VAR 2014-2018** fixe les orientations stratégiques du département dans le cadre du schéma de l'Enfance avec trois orientations : Renforcer l'efficacité de la prévention et du repérage des situations / Impliquer les familles dans le projet pour l'enfant / Assurer la cohérence et la continuité des parcours.

FINANCEMENT

- Financement départemental
- Budget de fonctionnement est en année pleine (il inclut la totalité des charges pour 45 mesures)
- Calculé sur l'activité prévisionnelle de 45 présents 365 jrs – taux d'occupation 95%
- Dotation journée et par place : lorsque les jeunes sont accueillis sur les MECS c'est le prix journée du PEAD qui est appliqué durant 10 jours (*après et si placement, c'est le pris journée MECS*).

FONCTIONNEMENT

OBJECTIFS (non exhaustifs)

- Ecarter le danger des enfants dans leur milieu familial
- Eviter de séparer les fratries
- Limiter les placements
- Garantir aux enfants une prise en charge adaptée
- Faire en sorte que les parents exercent leur autorité parentale de manière adaptée
- Préparer une séparation familiale en amont d'un placement
- Préparer un retour progressif de l'enfant dans sa famille
- soutenir et dynamiser les parents ds leur rôle parental

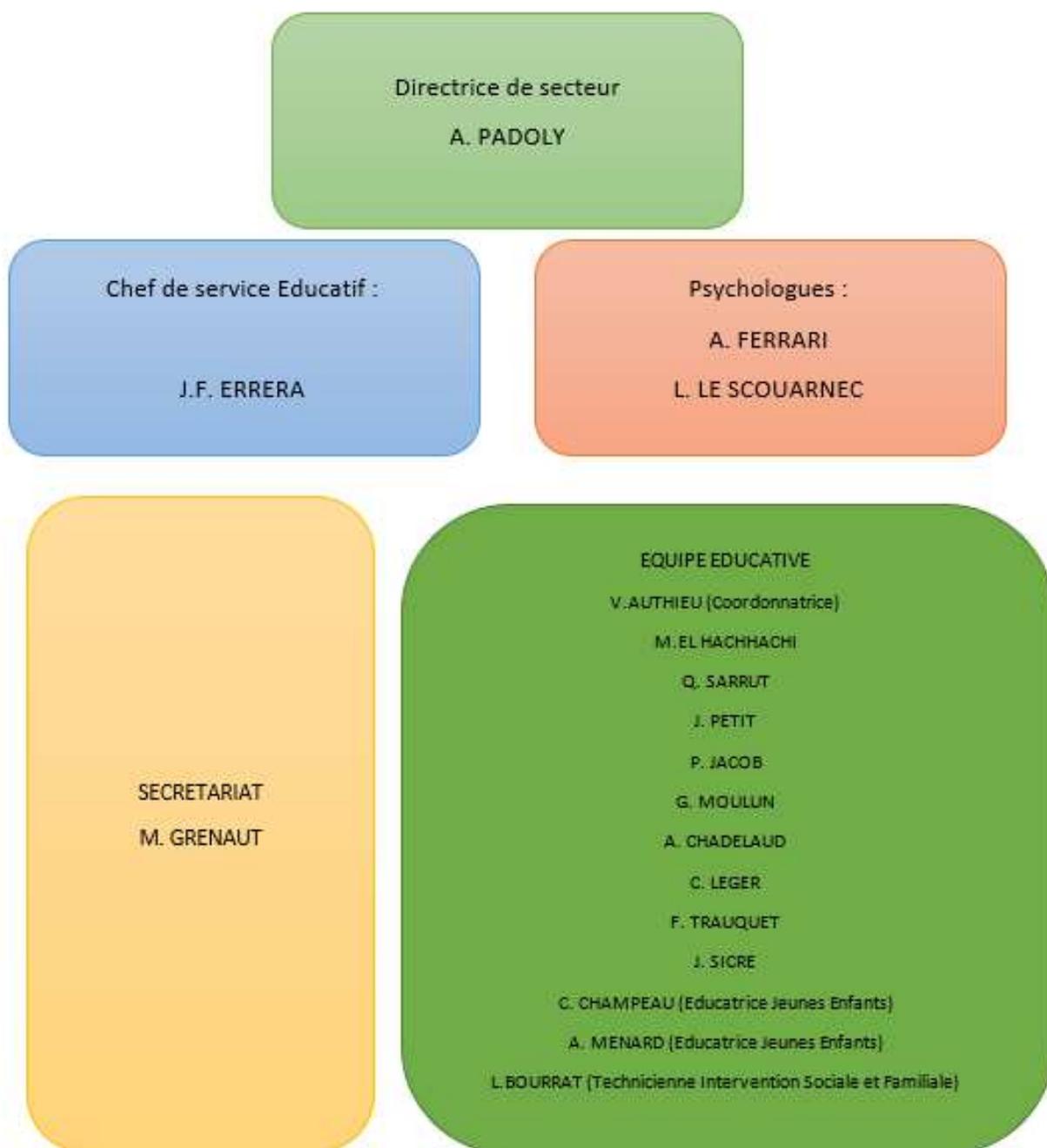
MODALITES D'ACTION

- Accompagnement des jeunes Varois de 0 à 18 ans et de leur famille
- Procédure administrative ou judiciaire
- **Durée de 6 mois renouvelable 3 fois**
- 365 jours par an // 24h sur 24h (grâce aux astreintes)
- Intervention à domicile de 7h à 22h / toute la semaine
- Hébergement de repli : 2 places MECS de Toulon, 1 place MECS de Fréjus, 2 places MECS Sillans La Cascade. Pour les nourrissons, un partenariat avec la pouponnière départementale.

LOCALISATION

- Les Arcs sur Argens = locaux principaux dont l'action couvre les territoires varois visés par la mesure : Haut Var Verdon, Fayence, Air Dracénoise, Provence Verte, Var Estérel, Cœur du Var, Golf de Saint Tropez.
- Plusieurs antennes mutualisées dans les locaux existants pour favoriser les rencontres avec les familles : Draguignan - L'Opale // Sillans la Cascade - MECS « Les Cades » // Toulon – DAAP // Fréjus – MECS « Les bougainvilliers » // La Garde – CHRS

Annexe 3.bis – ORGANIGRAMME PEAD REGAIN :



Annexe 4 – Tableau T.2 « Comparatifs des dispositifs d’Aides Educatives spécifiques », Élodie Ambroggi

	AEMO administrative	AEMO Judiciaire	AEU	PEAD administrative	PEAD Judiciaire	PEE	Placement séquentiel
Ministère de tutelle	Ministère des Affaires sociales	Ministère de la Justice	Ministère des Affaires sociales	Ministère des Affaires sociales	Ministère de la Justice	Ministère des Affaires sociales	Ministère des Affaires sociales
Loi de référence	Loi de décentralisation (1983-1989)	Loi de décentralisation (1983-1989)	Loi de décentralisation (1983-1989)	Loi de 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l’Enfance	Loi de 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale Loi du 5 mars 2007 réformant la P. de l’Enfance	Loi de 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l’Enfance	Loi de 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l’Enfance
Chef de file	*Compétence locale Conseil général *Conseil départemental *ASE	*Compétence étatique *Protection judiciaire de la Jeunesse *Juge des Enfants	*Compétence locale Conseil général *Conseil départemental *ASE	*Compétence locale Conseil général *Conseil départemental *Aide Sociale à l’Enfance	*Compétence étatique *Protection judiciaire de la Jeunesse *Juge des Enfants	*Compétence locale Conseil général *Conseil départemental *ASE	*Compétence locale Conseil général *Conseil départemental *ASE
Décisionnaire	Inspecteur de l’ASE	Juge et Magistrat	Titulaire de l’autorité parentale	Inspecteur de l’ASE	Juge et Magistrat	Titulaire de l’autorité parentale	Inspecteur de l’ASE
Public <i>Non exhaustif</i>	Enfant en danger potentiel 0-18ans ** jeune majeur de – 21ans qui en font la demande	Enfant en danger avéré 0-18ans ** jeune majeur de – 21ans qui en font la demande	Enfant issu d’une famille vulnérable et carencée	Enfant en danger potentiel 0-18ans	Enfant en danger avéré 0-18ans	Enfant issu d’une famille vulnérable et carencée	Enfant en danger potentiel 0-18ans
Modalité de base de la procédure	*Accompagnement ‘classique’ : Rencontre des familles 1/3 fois par semaine *‘renforcée’ : 1 fois par semaine en	*Accompagnement ‘classique’ : Rencontre des familles 1/3 fois par semaine *‘renforcée’ : 1 fois par semaine en moyenne	*Accompagnement ‘classique’ : Rencontre des familles 1/3 fois par semaine *‘renforcée’ : 1 fois par semaine en moyenne	4 visites minimums par semaine	4 visites minimums par semaine	4 visites minimum par semaine	*Répartition de l’accueil selon spécificité du besoin défini : Parents, Famille d’accueil Lieu de vie, MECS
Grandes lignes	-Mesure préventive - Mesure de droit commun - Aide aux parents - protection de l’enfant	- Mesure exécutoire -en aval de l’AEMO ad. - Aide et conseils aux parents - protection de l’enfant	-Mesure préventive - Mesure de droit commun - Aide aux parents - protection de l’enfant	-Mesure préventive - Mesure de droit commun - Aide aux parents - protection de l’enfant	Mesure exécutoire -en aval de l’AEMO ad. - Aide et conseils aux parents - protection de l’enfant	-Mesure préventive - Mesure de droit commun - Aide aux parents - protection de l’enfant	-Mesure préventive - Mesure de droit commun - Aide aux parents - protection de l’enfant

**QUESTIONNAIRE POUR 'EXPERTISE TECHNIQUE'
DANS LE CADRE DE LA FORMATION CAFERUIS 2017/2018**

Élodie Ambroggi

Destiné à l'équipe éducative et au coordinateur,
du Service PEAD de Moissons Nouvelles.

Sujet de l'expertise

« Comment garantir de la bientraitance* lors de la mesure de PEAD ? »

Cadre de l'expertise technique

Le PEAD est un service innovant dans le département, qui connaît une période charnière après plus d'une année d'existence et d'expérience.

Les actions du PEAD sont de plus en plus visibles et lisibles pour l'équipe, les nouveaux arrivants, les familles, les partenaires, l'équipe d'encadrement et de direction de Moissons Nouvelles. Le PEAD s'ancre dans un schéma de fonctionnement et de résultats. Une nouvelle (à l'échelle de l'origine du service) culture professionnelle s'élabore et les services rendus, les compétences développées et mises au service des familles, sont de plus en plus identifiables.

Les professionnels du PEAD sont les acteurs essentiels de cette identification. Les travailleurs sociaux développent une méthodologie d'action propre au service et font ainsi émerger une culture et une technicité particulière. Des compétences et des savoirs variés et spécifiques émergent, se créent et se consolident chaque jour depuis plus d'un an.

C'est avec l'accord de Mr ERRERA, chef du service, que je me permets de vous faire parvenir ce questionnaire, qui est un outil pour mes travaux de formation.

Dans ma réflexion professionnelle en faveur de la protection des enfants vulnérables, j'oriente mes recherches vers la création de méthodes et d'outils pédagogiques permettant aux enfants victimes de situations très stressantes, de se créer une zone de confort et un espace sécurisé de façon autonome.

Dans le cadre du PEAD, toute l'importance pour un être humain de grandir au sein de son système familial est prise en compte et c'est une grande avancée dans l'histoire de la prise en charge des enfants en danger. Mais il en résulte que l'enfant reste immergé dans une situation de grande vulnérabilité au quotidien.

Par quels outils quotidiens pouvons-nous permettre aux parents de comprendre leurs carences afin qu'ils puissent aménager leur système familial et ainsi protéger leur enfant ? Mais aussi, comment accompagner, quand l'âge le permet, les enfants à identifier ces carences et ainsi leur permettre de s'en prémunir ?

Ce questionnaire est anonyme et sera présenté dans le cadre de mes évaluations CAFERUIS, il ne sera en aucun cas utilisé à titre nominatif ou personnel pour votre cursus au sein de l'association.

Je reste disposée à vous apporter toutes informations complémentaires ou autres : *

elodie.ambroggi@gmail.com

Je vous remercie par avance de vos considérations et participations

Élodie Ambroggi

*La bientraitance est une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'utilisateur, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Réf. "http://www.anesm.sante.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=128"

À- PROFIL PROFESSIONNEL DU PEAD

A.1 Quelle fonction occupez-vous au sein du PEAD :.....

A.2 Combien d'années d'expériences professionnelles avez-vous dans le secteur de la protection de l'enfance :.....et du travail social :.....

A.3 Depuis combien de temps, travailliez-vous en faveur du PEAD ?

A.5 Travailler pour le PEAD est pour vous : .Un choix précis .Un hasard Autres

A.5 Ce service est assez récent dans le Var, mais aussi dans le milieu des services sociaux, est-ce qu'il y'a une organisation de travail ou un mode de fonctionnement qui vous semble vraiment novateur dans la prise en charge de l'enfant en danger ? .OUI .NON

Pouvez-vous préciser svp

A.6 Y a-t-il un temps de travail plus complexe que les autres à gérer pour vous ? OUI .NON Autres

Le travail d'équipe	Le tête-à-tête avec les familles	Les entrevues avec le chef de service	Les réunions	Les sorties avec les enfants	Être seul face aux familles

B- ORGANISATION DE TRAVAIL AU SERVICE DE PEAD

B.1 Combien de fois par semaine allez-vous au bureau du PEAD ? .1 .2 .3 .4 .5 .6 .7 .Plus

B.2 Combien de fois par semaine rencontrez-vous votre Chef de service ? .1 .2 .3 .4 .Plus

B.4 Combien de fois par semaine rencontrez-vous vos coéquipiers ? .1 .2 .3 .4 .Plus

B.5 Prenez-vous un temps journalier pour faire un point avec votre équipe ? OUI .NON .PARFOIS

B.6 Quel est votre outil de communication principal avec votre équipe ?

.La parole, en face à face .La parole par téléphone .Ecrit (mail, postit)
Autres.....

B.7 Combien de famille en moyenne rencontrez-vous par jour ? 3. 4. 5. 6. 7. .Autres.....

B.8 Combien de rendez-vous, en moyenne, avec les familles, avez-vous dans la semaine ?.....

B.9 Pouvez-vous discuter et échanger avec votre équipe (*équipier, psychologue, coordo, chef de service*) si vous n'êtes pas à l'aise avec le suivi d'une famille ou une situation particulière ? .OUI .NON

C - LES OUTILS ET LES MÉTHODES DE TRAVAIL

C.1 Avez-vous des objectifs de travail et des valeurs éthiques qui vous permettent de construire votre posture professionnelle et mener vos missions dans le secteur de la protection de l'enfant .OUI .NON

C.2 Quel est votre objectif de travail premier quand vous accompagnez une famille ?

C.3 Pour guider vos actions, utilisez-vous un protocole/une procédure défini ? .OUI .NON

Si oui, pouvez-vous préciser si c'est un protocole -Moissons Nouvelles -personnel -créé en équipe

C.4 Pour chaque nouvelle famille à accompagner, préparez-vous une stratégie d'action selon les besoins et les modalités du dossier ? .OUI .NON .PARFOIS .J'AIMERAI

C.5 Quand vous rencontrez une famille, avez-vous des réflexes ou des méthodes pour analyser et évaluer les zones de qualités, de difficultés et de potentialités ? OUI .NON *Pouvez-vous préciser sup.....*

C.8 Qu'analysez-vous en premier lieu pour évaluer la vulnérabilité de l'enfant que vous accompagnez ? **Notez de 1 à 3 dans l'ordre d'importance :**

. Contexte sociofamilial

. Besoins et compétence de l'enfant

. Compétences parentales

C.9 Comment diagnostiquez-vous la vulnérabilité de l'enfant ?

C.10 Avez-vous des méthodes pour repérer la détresse d'un enfant qui est sous l'influence et en présence de ses parents ? .OUI .NON *Pouvez-vous préciser s'il vous plaît.....*

C.6 Utilisez-vous des outils et techniques pédagogiques lors de votre travail

Méthodes d'entretien	
Techniques de communication	
Généalogie de la famille	
Techniques pédagogiques	
Outils d'évaluation	
Autres	

. OUI *pouvez-vous préciser sup* .NON je travaille à l'instinct . Autres

C.7 Pour que la famille vous accepte dans son schéma et vous permette de travailler avec eux, avez-vous des techniques particulières ou adoptez-vous un comportement spécifique ?

Je me présente comme représentant de l'ordre dans l'optique de fixer un cadre.	
Je me présente par mon prénom et fais un lien rapide avec la procédure judiciaire et éducative afin de ne pas braquer les parents.	
Je laisse la famille mener la première rencontre afin de mesurer leur degré de volonté et de capacité à m'intégrer à leur vie quotidienne.	
Je souris beaucoup afin de détendre l'atmosphère et de relativiser ma présence.	
Nous réalisons un bilan ensemble de la situation et établissons les objectifs de travail ensemble.	
J'utilise des outils de lien entre eux et moi : planning d'actions à réaliser, jeux avec les enfants, programme imagé et détaillé.	

. OUI . NON

Pouvez-vous préciser s'il vous plaît - plusieurs choix et propositions possibles

C.11 S'il vous est déjà arrivé d'accompagner une famille à aménager son espace de vie quotidienne et la chambre de leur(s) enfant(s), avez-vous appuyé votre travail sur des recherches éducatives et pédagogiques ? *OUI NON Pouvez-vous préciser s'il vous plait*

C.12 Pour travailler sur la parentalité, appuyez-vous vos méthodes professionnelles sur des travaux de recherche, ouvrages, références sociologiques ? *OUI NON Pouvez-vous préciser s'il vous plait*

C.11 Comment clôturez-vous un rendez-vous avec une famille (*dans le meilleur des cas pas de situations de crise ayant précipité l'entrevue*) ? *Cochez les cases grises*

Création d'un temps de transition.		Expression du prochain rdv		Bilan sur le bien-être de l'enfant		Autres :
Improvisation		Bilan du temps passé		Référence sur un planning		

C.12 Etablissez-vous des critères pour évaluer les conditions de vie et de sécurité, de l'enfant au sein de sa famille à la fin de la procédure ? *. OUI . NON*

Pouvez-vous préciser s'il vous plait

D. POSTURE ET PROFESSION

D.1 Sur une échelle de 1 à 5, pourriez-vous évaluer l'importance que vous portez au « tutoiement » et au « vouvoiement » ? *Mettez un tiret là ou vous pensez situer votre pratique*

1.....5

1. Le choix de l'un ou l'autre m'est égal et pour le public cela ne change rien.

5. Le choix des mots est important. Ma posture dépendra du choix de l'un ou de l'autre.

Pouvez-vous étayer s'il vous plait...

D.2 Qu'est-ce qui vous permet de rester objectif et de limiter votre jugement personnel quand vous êtes face à une famille, dont le mode de vie vous dépasse totalement (gravité des carences, tempérament des parents, hygiène, santé, milieu social) ?.....

D.3 Vous vous trouvez dans une situation de stress face à une famille ; avez-vous des techniques pour vous apaiser, ouvrir les champs de communication et mettre fin à cette situation qui peut vous échapper ? *. OUI . NON*

D.4 Dans votre mission au PEAD, quelle est la charge morale la plus intense pour vous ?

Je vous remercie. Si vous souhaitez me faire un retour quelconque, n'hésitez pas.

Élodie A.

Annexe 5.bis.a - Grille de lecture du Questionnaire « Comment garantir la bientraitance au sein du Service de PEAD ? »

Diagnostique	Les questions	Objectifs des questions
A. Profil professionnel et PEAD	A.1 à A.3 = A.4 à A.6 =	* Situer la pratique professionnel * Évaluer l'implication dans le service de l'équipe
B. Organisation de travail au service de PEAD	B.1 à B.9	*Quantifier le temps de travail *Evaluer les espaces de réflexion et de prise de recul qu'on les travailleurs * Pris en compte de l'autonomie au travail
C. Les outils et les méthodes de travail	C.1 à C.3 = C.4 à C.12 = C.13 à C.17 =	* Considérer la vision personnelle de l'emploi *Estimer les méthodes et techniques utilisées * Estimation des méthodes de travail face aux familles et au travail sur la parentalité
D.Posture et profession	D.1 à D.4	* Considérer la réflexion émise quant à la posture * Considération des limites et possibilités personnelles
<p>* Mettre en avant si des outils / des méthodes / des techniques STRUCTURENT le travail et si le bon sens / l'instinct prend le dessus</p> <p>* Considérer la mobilité / l'autonomie et la liberté qu'on les travailleurs</p> <p>* Évaluer les temps d'échanges et de prise de distances possibles</p> <p>* Considérer les méthodes et outils spécifiques ciblés à la protection de l'enfant</p>		

Annexe 5.bis.b- Retour questionnaire « Comment garantir la bientraitance au sein du Service de PEAD ? »

11 questionnaires rendus sur 12 distribués

A- PROFIL PROFESSIONNEL DU PEAD

A.1 Quelle fonction occupez-vous au sein du PEAD

PSYCHOLOGUE : 1 ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ : 6

A.2 Combien d'années d'expériences professionnelles avez-vous dans le secteur de la protection de l'enfance

Aucune : 1 Entre 6 mois et 2 ans : 2 2ans et 5 ans : 2 5ans et 10 ans : 1 10 ans et plus : 1 du travail social

Entre 6 mois et 2 ans : 1 2ans et 5 ans : 3 5 ans et 10 ans : 12 10 ans et plus : 1

A.3 Depuis combien de temps, travaillez-vous en faveur du PEAD ?

Entre 1 mois et 6 mois : 5 plus d'une année : 3

A.5 Travailler pour le PEAD est pour vous :

.Un choix précis 4 .Un hasard 3 .Autres

A.5 Ce service est récent dans le Var, mais aussi dans le milieu des services sociaux, est-ce qu'il y'a une organisation de travail ou un mode de fonctionnement qui vous semble vraiment novateur dans la prise en charge de l'enfant en danger ?

.OUI 5 .NON 2

Pouvez-vous préciser svp

Amplitude horaire plus large 2 VAD 4

Accompagnement à la parentalité 5 Alternative au placement 1

A.6 Y a-t-il un temps de travail plus complexe que les autres à gérer pour vous ?

.OUI 4 .NON 3

Le travail d'équipe	Le tête-à-tête avec les familles	Les entrevues avec le chef de service	Les réunions	Les sorties avec les enfants	Être seul face aux familles
2			1		

Autres : Planning 1 Élaboration des rapports et docs 2 Prépa des interventions 1

B- ORGANISATION DE TRAVAIL AU SERVICE DE PEAD

B.1 Combien de fois par semaine allez-vous au bureau du PEAD ?

.1 =0 / .2=0 / .3 =0/ .4= 2 / .5 = 3 /Entre 4 et 5 fois : 2 / .6=0 / .7 =0

B.2 Combien de fois par semaine rencontrez-vous votre Chef de service ?

.1 =1/ .2 =0/ .3 = 3/ .4 = 2/ .Plus= 1

B.4 Combien de fois par semaine rencontrez-vous vos coéquipiers ?

.1 =2 / .2 = 2 / .3 = 1 / .4 et Plus 2

Pouvez-vous préciser s'il vous plait

Je croise mes collègues/chef de service 2 / Réunion 3 / Temps de bureau 1 / Prise de voiture 1 / Téléphone 1 / Géographie facilitant 3

B.5 Prenez-vous un temps journalier pour faire un point avec votre équipe ?

.OUI 1 /.NON 4 /PARFOIS 4

B.6 Quel est votre outil de communication principal avec votre équipe ?

.La parole, en face à face 3 / .La parole par téléphone 5 / .Écrit (mail, postit) 1

B.7 Combien de famille en moyenne rencontrez-vous par jour ?

2 1 psy / 3 minimums 4 / 4. 1 / 5. 1 / .Autres.....

B.8 Combien de rendez-vous, en moyenne, avec les familles, avez-vous dans la semaine ? **Entre 10 et 15 5 / Moins de 3 2 psy et educ**

B.9 Pouvez-vous discuter et échanger avec votre équipe (*équipier, psychologue, coordo, chef de service*) si vous n'êtes pas à l'aise avec le suivi d'une famille ou une situation particulière ? **.OUI 7 / .NON**

C - LES OUTILS ET LES MÉTHODES DE TRAVAIL

C.1 Avez-vous des objectifs de travail et des valeurs éthiques qui vous permettent de construire votre posture professionnelle et mener vos missions dans le secteur de la protection de l'enfance ? **.OUI 6 .NON 1**

Pouvez-vous préciser s'il vous plait

Humilité 2 / Poser le cadre / Intérêt et protection enfant / Patience / Polyvalence / Dynamisme / Soutien à la parentalité 2 / Bienveillance / Écoute et communication 2 / CDS et Equipe / Respect des familles / « Trouver un terrain de rencontre » avec les familles sur lequel travailler.

C.2 Quel est votre objectif de travail premier quand vous accompagnez une famille ? **Accompagner les familles à son rythme / Autonomie de la famille en fin de mesure / Prévention / autonomie / Protection de l'enfant et sécurité 2 / Faire connaissance et entrer en relation / respect mutuel et confiance 2**

C.3 Pour guider vos actions, utilisez-vous un protocole/une procédure défini ? **.OUI 2 / .NON 5**

Si oui, pouvez-vous préciser si c'est un protocole

-Moissons Nouvelles / -personnel 1 / -créé en équipe 1

C.4 Pour chaque nouvelle famille à accompagner, préparez-vous une stratégie d'action selon les besoins et les modalités du dossier ?

.OUI 3 / .NON 1 psy / .PARFOIS 3 / .J'AIMERAI

C.5 Quand vous rencontrez une famille, avez-vous des réflexes ou des méthodes pour analyser et évaluer les zones de qualités, de difficultés et de potentialités ?

.OUI 7 / .NON

Pouvez-vous préciser svp

Observation 2 / Entretiens 2 / Écoute active et Posture réflexive / On s'assure du risque de danger avec les critères définis par la loi / formation

C.8 Qu'analysez-vous en premier lieu pour évaluer la vulnérabilité de l'enfant que vous accompagnez ?

Notez de 1 à 3 dans l'ordre d'importance :

. Contexte socio-familial

. Besoins et compétence de l'enfant

. Compétences parentales

Contexte socio-familial	5
. Compétences parentales	
. Besoins et compétence de l'enfant	

. Besoins et compétence de l'enfant	1
Compétences parentales	
Contexte socio-familial.	

. Compétences parentales	2
. Besoins et compétence de l'enfant	
Contexte socio-familial	

C.9 Comment diagnostiquez-vous la vulnérabilité de l'enfant ?

Évaluation ds besoins de l'E. comblés ou non par les parents

En équipe via critères de la loi

Grille de compétences de la Moselle

Observation lieu de vie / contexte qui l'entoure en fonctions des besoins et désirs

Dév. Psy affectifs en lien avc l'âge / relations aux pairs et adulte

Je ne comprends pas la question

C.10 Avez-vous des méthodes pour repérer la détresse d'un enfant qui est sous l'influence et en présence de ses parents ? .OUI 7 .NON

Pouvez-vous préciser s'il vous plait

Trouver un moment privilégié pour qu'il puisse s'exprimer

Observation attitude posture/ comportement 2

Langage non verbal enfant et parents

Incohérence

PAS toujours - une formation complémentaire le permettrait

C.6 Utilisez-vous des outils et techniques pédagogiques lors de votre travail

Méthodes d'entretien	2
Techniques de communication	2
Généalogie de la famille	3
Techniques pédagogiques	4
Outils d'évaluation	3
Autres	Péda différenciée / systémie / selon axe de travail

. OUI pouvez-vous préciser svp 6 .NON je travaille à l'instinct 3

C.7 Pour que la famille vous accepte dans son schéma et vous permette de travailler avec eux, avez-vous des techniques particulières ou adoptez-vous un comportement spécifique ? OUI 7 NON 4

Pouvez-vous préciser s'il vous plait - plusieurs choix et propositions possibles

		<i>parfois</i>
<i>Je me présente comme représentant de l'ordre dans l'optique de fixer un cadre.</i>	2	1
<i>Je me présente par mon prénom et fais un lien rapide avec la procédure judiciaire et éducative afin de ne pas braquer les parents.</i>	3	
<i>Je laisse la famille mener la première rencontre afin de mesurer leur degré de volonté et de capacité à m'intégrer à leur vie quotidienne.</i>	2	1
<i>Je souris beaucoup afin de détendre l'atmosphère et de relativiser ma présence.</i>	5	
<i>Nous réalisons un bilan ensemble de la situation et établissons les objectifs de travail ensemble.</i>	5	
<i>J'utilise des outils de lien entre eux et moi : planning d'actions à réaliser, jeux avec les enfants, programme imagé et détaillé.</i>	4	
<i>Autres : utilisation de l'humour pour dédramatiser</i>	1	
<i>Je me présente prénom et Nom / présentation du DIPIC / tour du logement / 1h max VAD</i>	1	

C.8 S'il vous est déjà arrivé d'accompagner une famille à aménager son espace de vie quotidienne et la chambre de leur(s) enfant(s), avez-vous appuyé votre travail sur des recherches éducatives et pédagogiques ? .OUI 2 .NON 4 Sans réponse 2

Pouvez-vous préciser s'il vous plait Montessori // Utilisation du bon sens et souhaits de la famille

C.12 Pour travailler sur la parentalité, appuyez-vous vos méthodes professionnelles sur des travaux de recherche, ouvrages, références sociologiques ? OUI 4 . NON 5

Sans réponse 2 Pouvez-vous préciser s'il vous plait : Psycho/soico / Conférence et lecture / Démarches résolutives / phénomène d'échec à répétition / Formation ES / Théorie du social pas de la parentalité (manque)

C.13 Comment clôturez-vous un rendez-vous avec une famille (dans le meilleur des cas pas de situations de crise ayant précipité l'entrevue) ? Cochez les cases grises

Création d'un temps de transition.	1	Expression du prochain rdv	6	Bilan sur le bien-être de l'enfant		Autres : Description des sentiments à la fin de l'entretien
Improvisation		Bilan du temps passé	4	Référence sur un planning	3	Sur le climat qui règne ds la famille Sur el temps écoulé de la visite

C.12 Etablissez-vous des critères pour évaluer les conditions de vie et de sécurité, de l'enfant au sein de sa famille à la fin de la procédure ? OUI 3 . NON 4 Pouvez-vous préciser s'il vous plait Adaptation en fonction des familles / Grille d'évaluation / Ancien rapport pour constat de l'évolution / Critères de la loi 2007 / Référentiel de la Moselle sur les compétences parentales / Durant tte la procédure / Bilans écrits

D. POSTURE ET PROFESSION

D.1 Sur une échelle de 1 à 5, pourriez-vous évaluer l'importance que vous portez au « tutoiement » et au « vouvoiement » ? Mettez un tiret là ou vous pensez situer votre pratique

1.....5

1. Le choix de l'un ou l'autre m'est égal et pour le public cela ne change rien.

5. Le choix des mots est important. Ma posture dépendra du choix de l'un ou de l'autre.

Entre 1 et 3 4 Entre 3 et 5 3

D.2 Qu'est-ce qui vous permet de rester objectif et de limiter votre jugement personnel quand vous êtes face à une famille, dont le mode de vie vous dépasse totalement (gravité des carences, tempérament des parents, hygiène, santé, milieu social) Partage avec l'équipe 5 / Echange avec les partenaires / Chef de service Théorie / Critères de la loi / Notion concrète : est-ce que l'enfant est en danger / a quel niveau - besoins sont ils assurés 4

D.3 Vous vous trouvez dans une situation de stress face à une famille ; avez-vous des techniques pour vous apaiser, ouvrir les champs de communication et mettre fin à cette situation qui peut vous échapper ? OUI 6 NON 4 Parfois

D.4 Dans votre mission au PEAD, quelle est la charge morale la plus intense pour vous ? Situation de violence / Placement d'urgence / Laisser le travail au travail lors de situation difficile / Sécurité des enfants 2 / Multiplication des suivis et réflexions sur chaque intervention / Ne rien oublier : multitudes d'infos et de demandes / Pas de réponse

**PROCÉDURE DE PLACEMENT ÉDUCATIF A DOMICILE –
PEAD REGAIN – ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES PACA**

Information préoccupante

= École / Famille / Association / Anonyme / Famille connue des services sociaux
** Cellule départementale de Recueil, de traitement et d'évaluation **

Signalement ou Pas d'intervention

Situation de danger particulièrement grave
Parquet des Mineurs
= PROCUREUR / MAGISTRAT

Service de l'Aide Sociale
l'Enfance / ASE
= INSPECTEUR

Juge des Enfants

Non-lieu à intervention – Ordonnance de Placement Provisoire – Évaluation IOE ou enquête sociale – aide à la gestion du budget familial – AEMO (partenaire ADSEAV) – **Placement (ASE – PEAD)** – Confié à un tiers digne de confiance

Demande d'OPP en direct = Dossier en assistance éducative déjà ouvert : Le père et/ou la mère ou l'enfant, saisissent le Juge des Enfants

Soutien à la parentalité – suivi PMI – aides à domiciles (financières, budget, TISF) – Hébergement (CHRS, foyer maternel) – mesures administratives (Action Educative à Domicile, Accueil Provisoire)

ASE : **COMMISSION D'ORIENTATION**
Traitement des mesures de placement en cours (Tribunal)

Chef de fil de la protection de l'enfance :
Le département - ASE

Le /La **RESPONSABLE DES INSPECTEURS** fait parvenir à la **Directrice du secteur enfance** de Moissons Nouvelles, **la liste des nouvelles mesures PEAD** établie par la CO.

Réception tous les 15 jours environ

Transmission au Chef de service PEAD :
Traitement des données = **liste d'attentes**

Liste d'attente évolue selon la priorité des mesures à traiter

- Obligation de maintenir un têt d'occupation à 95%
- Facturation à la journée - 4 visites minimum par semaine obligatoire

Fin d'une procédure = 1 place se libère

Placement Judiciaire

1. Réunion d'Accueil des familles : **DIPC**
**Bureau de Moissons-Nouvelles : Famille avec mineurs, Éducateurs référent, Chef de service ou Coordinateur, Psychologue, Partenaires (MECS, AEMO, Foyer Mère/Enfant...)*
Évaluation et réalisation du lien entre le PEAD, la Famille et les partenaires
2. Première visite administrative
3. Rapport des 2 mois à rendre à l'inspecteur de territoire // PPE (ASE) // PPA
4. **Mise en place des outils de participation** (questionnaire d'évaluation / Conseil de Vie sociale)
5. Commission Enfance – ASE
6. **FIN DE MESURE : Rapport 1 mois avant**
7. **AUDIENCE : Famille. Educateur. JE. Avocat**

Placement Administratif

1. Réunion d'accueil supervisée par l'Inspecteur et dans les locaux ASE : **PPE**
**Famille avec mineurs, Inspecteur ASE, Éducateurs référent, Chef de service ou Coordinateur, Psychologue.*
Signature de Contrat de Séjour de Moissons N.
2. Première visite administrative
3. Rapport des 2 mois à rendre à l'inspecteur de territoire // PPE (ASE) // PPA
4. **FIN DE MESURE : Rapport 1 mois avant**

Fin de mesure Jud. Et Ad.

Renouvellement / Nouveau placement / Retour en Famille / Passage du Judiciaire à l'administratif (et inversement)

SCHEMA SIMPLIFIE DU SYSTEME DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DE L'ENFANT DANS LE VAR

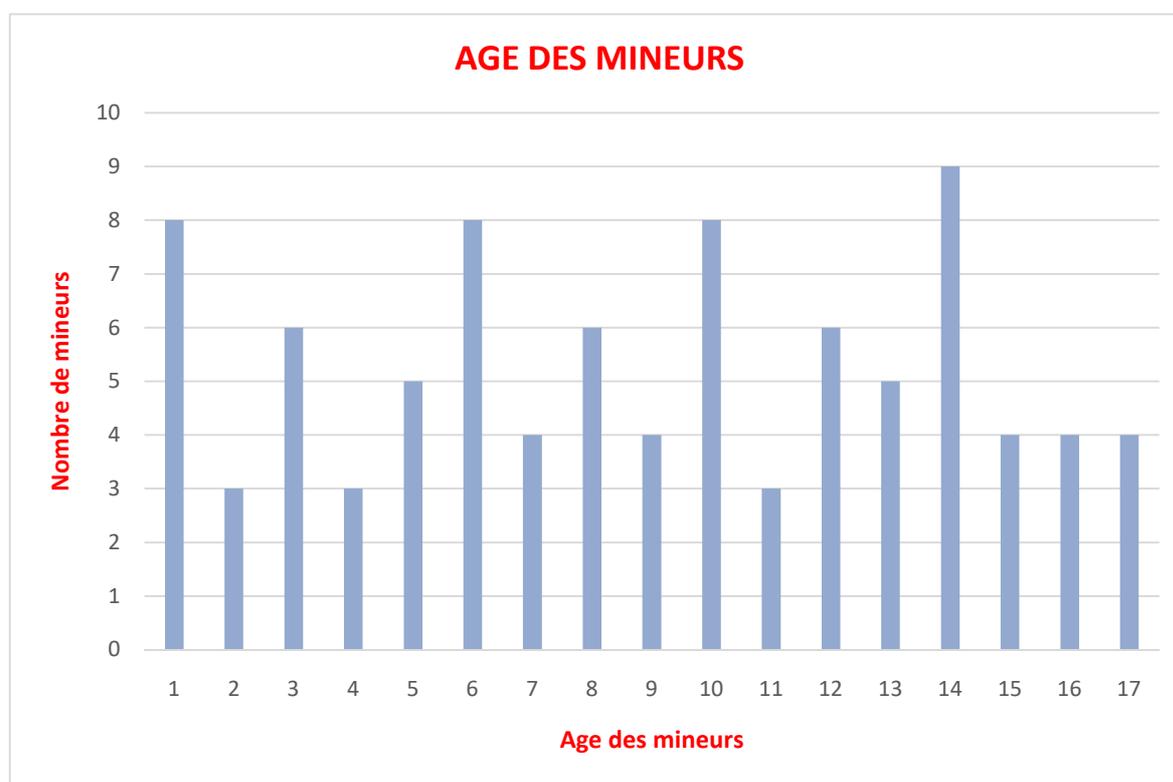
PROCÉDURE DE TRAVAIL PEAD – 9 mois renouvelables

Annexe 7 – Le public du PEAD REGAIN

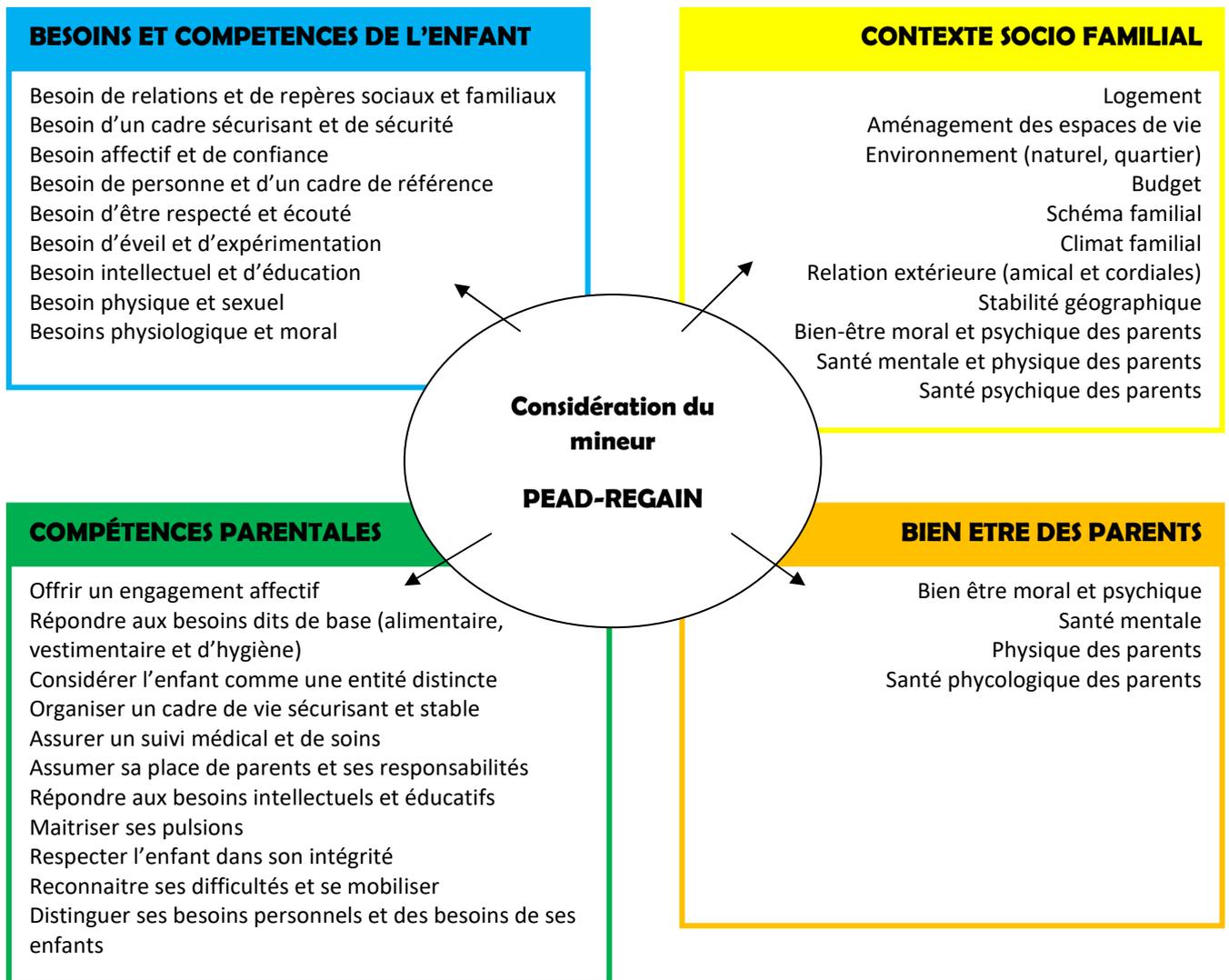
Présentation – Projet d'établissement :

« Le public accueilli est tout d'abord défini par le cadre légal explicité précédemment. Le service peut accueillir des mineurs âgés de 0 à 18 ans sur l'ensemble du Département du Var. Les modalités d'exercice de la mesure concernent en premier lieu le mineur, mais impliquent de fait les parents ou toute autre personne en proximité, actrices de l'éducation du mineur.

Au cours des dix premiers mois de l'exercice 2017, première année d'activité à taux plein du service, nous pouvons observer la répartition en âge des mineurs accueillis. Si lors de l'ouverture du service, un deux fortes tranches d'âges 0-3 an et 14-18 ans étaient plus fortement représentées. Une évolution tend vers une hétérogénéité des tranches d'âge. »



Annexe 8 – Schéma multidimensionnel de l’accompagnement de l’enfant au PEAD REGAIN,
 par Élodie Ambroggi

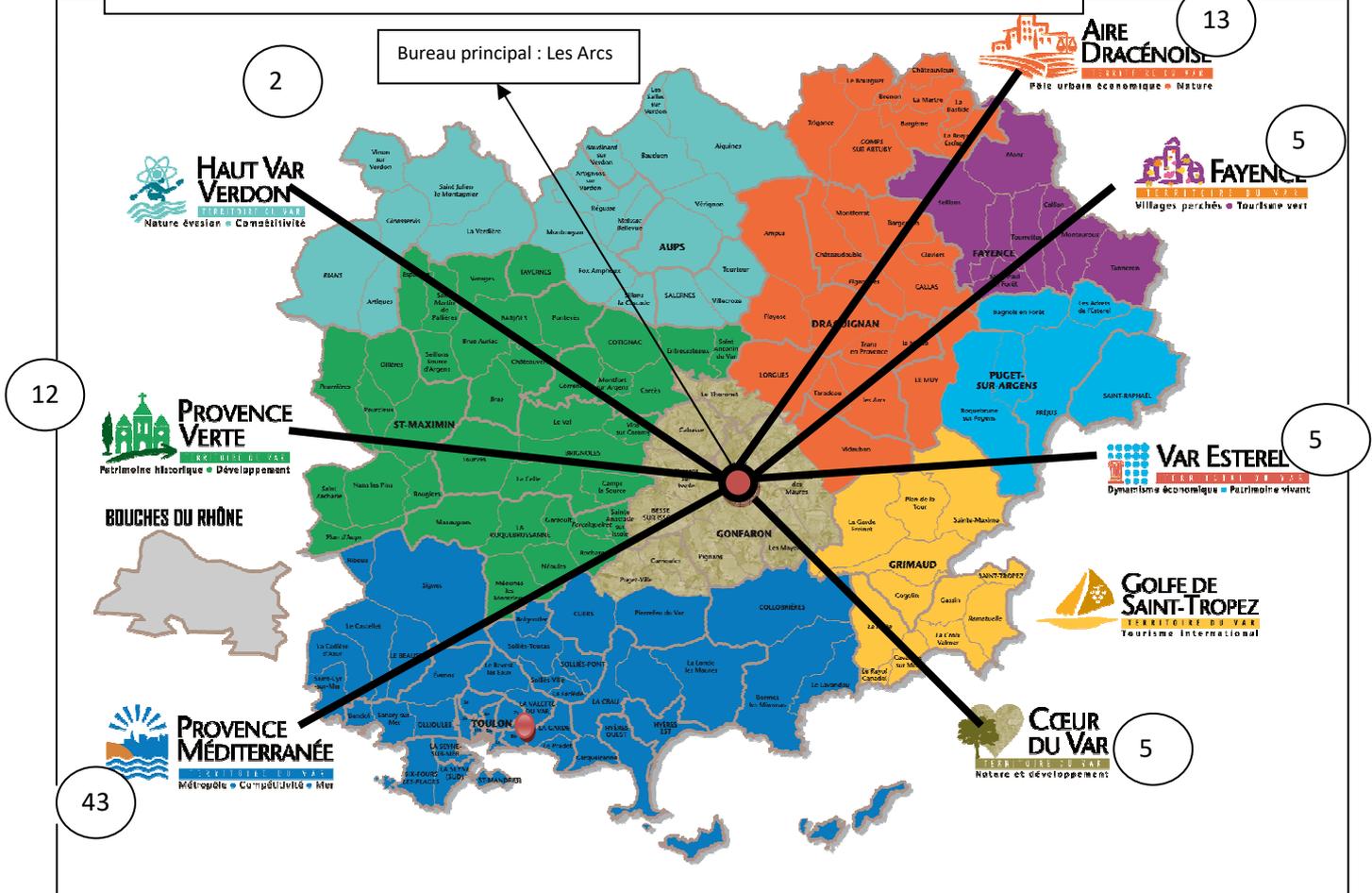


Annexe 9 – Cartographie du territoire et Equipe PEAD REGAIN

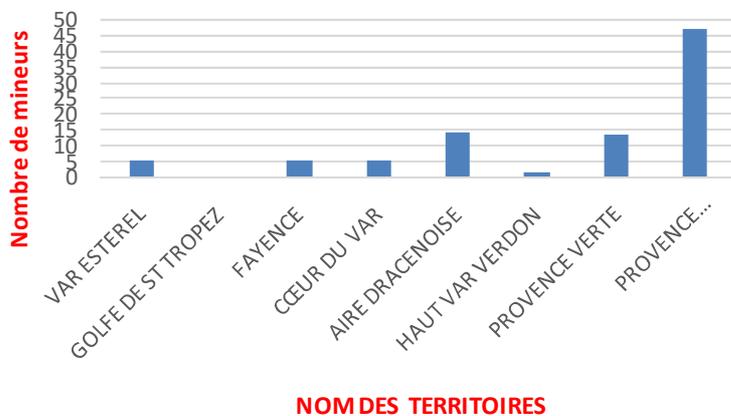
Mise en valeur des lieux d'action et de la temporalité des déplacements.

Valeur de base : Les Arcs sur Argens – Toulon = 68,2km = 1h de route

Territoire et nombre de mineurs accompagnés de Juin à Novembre 2017



TERRITOIRE DE VIE DES MINEURS



Chiffre PEAD « REGAIN »
2016/2017

Projet d'établissement 2018

Suite Annexe 9 – Cartographie du territoire et Equipe PEAD REGAIN

Une équipe pluridisciplinaire représente le PEAD-REGAIN.

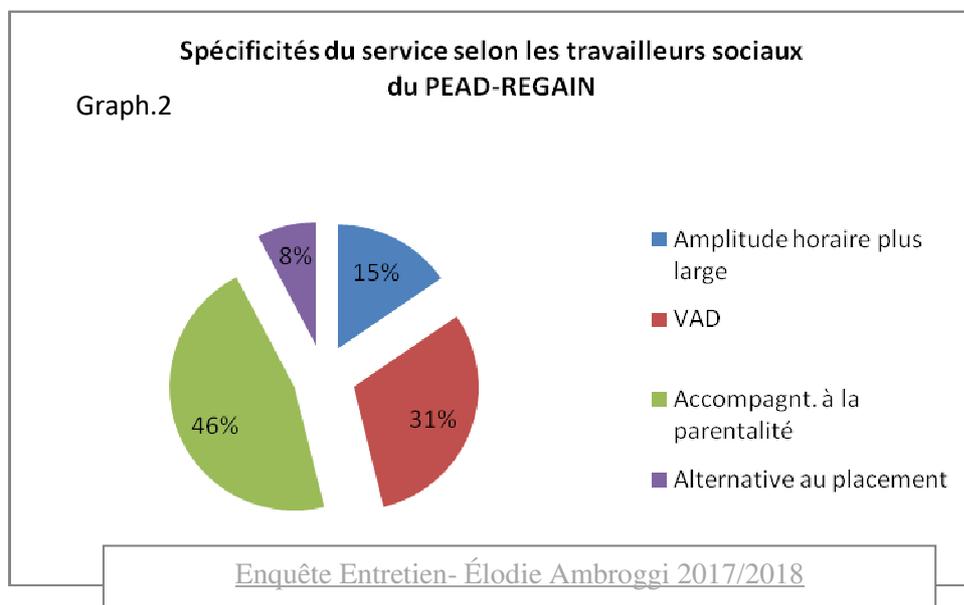
12 intervenants éducatifs, 2 psychologues et 1 coordinatrice interviennent sur le territoire varois.

Effectif	Statut		Missions
1	Chef de service	1 ETP	Administratif / Management / Pas d'intervention sur le terrain / rencontre des familles au Bureau
1	Agent administratif	1 ETP	Réception / gestion financière / suivi des dossiers / liens généraux entre personnel administratif et personnel éducatif
2	Psychologue	0.70 ETP *2	Intervention de terrain / entretien individuel / Présence pour les familles et les éducateurs
1	Coordinatrice	1 ETP	Lien entre l'équipe de Toulon et Draguignan / Création d'outils de travail pour favoriser le travail d'équipe et la gestion des dossiers de suivis des familles (PPE, PPA, CIPC) / intervention auprès des familles /
8	Éducateurs spécialisés	8 ETP	Interventions terrain / accompagnement famille et enfant toutes tranches d'âges
1	Moniteur-éducateur	1 ETP	Interventions terrain / accompagnement famille et enfant toutes tranches d'âges
2	Éducatrice de Jeunes Enfants	2 ETP	Interventions terrain / accompagnement famille et jeune enfant (0-6ans)
1	Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale	1 ETP	Interventions terrain / accompagnement famille gestion administrative et financière

Annexe 10 –Tableau 3. « Processus de travail », Élodie Ambroggi

PROCESSUS DE TRAVAIL				
1- Cadre de la mesure	2- Prestations	3- Accompagnement éducatif	4- Fonctions des professionnels	5- Outils de travail
4fois par semaine minimum 24h / 24h 365jrs/365jrs Travail auprès des très jeunes mineurs Travail auprès des mineurs Travail auprès des adolescents Travail auprès des parents Travail du lien parent/enfants Mise à l'abri	Hôtellerie et matérielles Santé et qualité de vie Vie sociale Vie scolaire et professionnelle Conseil et médiation	-visites à domicile, sur rendez-vous, sauf situation d'urgence ou absence de réponse aux sollicitations du service, -entretiens individuels ou collectifs au service ou à domicile, -ateliers mis en place par le service avec les mineurs : il peut être question d'activités ludiques et/ou culturelles, de soutien scolaire, individuel ou en groupe : sorties au théâtre, au cinéma, atelier de travaux manuels, dessin, cuisine ou d'apprentissage, -activités collectives à destination des parents avec ou sans leurs enfants, sous forme d'ateliers (cuisine, jeux...) -actions de socialisation à destination des jeunes ou des familles, -un travail spécifique autour d'objectifs professionnels, de citoyenneté, d'autonomie, pour certains adolescents, -rencontres avec les partenaires : école, collègue, CMPP, crèche, PMI... -rencontres fratrie, -entretiens individuels ou de couple avec les parents, -entretiens avec le psychologue, -un soutien par la technicienne de l'intervention sociale et familiale -hébergements ponctuels sur les MECS de l'association, pour une observation, un accompagnement spécifique, ou en situation de crise.	-Diagnostiquer et accompagner en utilisant les compétences parentales -Évaluation de l'attachement -Médiation pour résoudre des conflits potentiels et pour responsabiliser les membres de la famille -Prise en compte des besoins et demandes de la famille -Travail en partenariat avec les services spécialisés, nécessaire à la prise en charge des mineurs	<u>Dossier administratif :</u> -Document individuel de prise en charge DIPC – -Autorisations -Règlement de fonctionnement -Livret d'accueil -Charte des droits et des libertés Fiche de renseignement -Semainiers vierges <u>Suivi général</u> -Fiche de renseignement -PPE -PPA -Rapport <u>Suivi de situation :</u> -Fiche de liaison

Annexe 11 – Graph. 2 « Spécificités du service selon les travailleurs du service de PEAD REGAIN »



Quelle prise en compte des besoins de l'enfant au sein du Service de Placement Educatif à Domicile REGAIN ?

Le service de Placement Educatif à Domicile REGAIN est un dispositif unique et innovant d'Action éducative en Milieu Ouvert dans le Var. Cette expertise technique étudie le cadre législatif et administratif du dispositif enfin de comprendre les enjeux sociopolitiques qui sous-tendent à sa création. Elle interroge les modalités de l'accompagnement éducatif et l'impact éducatif pour les mineurs.

À la lumière des dernières recherches sur les besoins fondamentaux des enfants, je m'interroge sur la façon dont le dispositif peut être une réelle opportunité pour les mineurs pris en charge.

MOTS CLEFS :

Protection de l'enfance – Placement Educatif à Domicile – Maltraitance affective – Développement cognitif de l'enfant - Action éducative en Milieu ouvert – Besoins Fondamentaux de l'enfant - Parentalité – Outils de travail – Management Hors les Murs